

VILLE DE TOURNEFEUILLE
HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique FOUCHIER, Maire.

Étaient présents ou représentés : MM. Mmes. Dominique FOUCHIER, Isabelle MEIFFREN, Frédéric PARRE, Murielle THOMAS, Jean DINIS, Maryline RIEU, Bernard BENSOUSSAN, Bruno LOMBARDO, Corinne CURVALE, Patrick CHARTIER, Pierre CASELLAS, Sonja VON RODZIEWITZ présente, mais ayant donné pouvoir à Patrick CHARTIER le temps d'arriver,

Alain PAUL, Corinne GINER, Daniel FOURMY, Aurore DUFAUD, Jean-Pascal GUILLEMET, Fabien KALCK, Laurence STASKIEWICZ, Claude PUYSEGUER, Jean-Luc FAURE, Kevin BODART, Laurent SOULIE, Larbi MORCHID, David MARTINEZ, Stéphane MERIODEAU, Nadine STOLL, Agnès DEFOSSE.

Absents ayant donné pouvoir :

Rachida LUCAZEAU ayant donné pouvoir à Bernard BENSOUSSAN
Élisabeth HUSSON-BARNIER ayant donné pouvoir à Maryline RIEU
Sophie VALCKE ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN
Édith BIBER ayant donné pouvoir à Frédéric PARRE
Mathilde TOLSAN ayant donné pouvoir à Larbi MORCHID
Élisabeth TOURNEIX-PALLME ayant donné pouvoir à Laurent SOULIE

Étaient absents ou excusée :

Frédéric ORILLAC

Secrétaire : Isabelle MEIFFREN



Monsieur le MAIRE : Bonsoir à toutes et à tous, mes chers collègues. La cloche traditionnelle du Conseil Municipal de Tournefeuille ayant sonné, je vous propose d'ouvrir cette séance, chers collègues, en saluant celles et ceux qui suivent nos travaux ici, dans la salle du conseil, et celles et ceux qui suivent la retransmission en direct ou qui le feront en différé. Les fêtes de Noël, en particulier les fêtes de fin d'année sont, pour chacun de nous, déjà un peu loin. Néanmoins, j'espère que tout s'est bien passé pour vous, vos familles et vos proches, et que vous avez pu profiter de ce repos bien mérité. À peine plus d'un mois nous sépare du dernier Conseil Municipal, c'était le 14 décembre dernier. De nombreux événements se sont tenus sur notre commune. Chacun aura pu profiter, notamment avec les plus petits, avec les

enfants, des animations proposées gratuitement aux familles à l'occasion de Noël sur la place. Je remercie celles et ceux qui ont participé à l'organisation de ces festivités, les associations de danse, en particulier la danse sévillane, le flamenco, la country... Je remercie et je salue les musiciens, le Café Crème, qui nous ont fait une très belle prestation dans une météo un peu frileuse quand même, mais c'était une belle atmosphère. Et puis, je remercie le Secours populaire et la Guinguette qui ont tenu les stands. En décembre s'est tenue une réunion d'information sur le PLUIH, au Phare. Cette réunion nous a permis de présenter les propositions tournefeuillaises sur ce sujet, propositions que nous avons bâties à partir de la restitution des travaux et des ateliers participatifs du mois de juin et de l'ensemble des contributions sur ce sujet. Nous y reviendrons tout à l'heure puisqu'une question orale portera sur le sujet. Je vous informe d'ores et déjà qu'une nouvelle réunion publique se tiendra le 29 février prochain au Phare, je l'avais annoncée à l'occasion de cette réunion sur le PLUIH. Cette réunion portera sur la question de la production des énergies renouvelables. C'est la loi d'accélération sur la production des énergies renouvelables qui nous conduit à organiser cette réunion publique, mais j'ai souhaité que nous puissions y traiter plus largement la question de l'énergie. Pour celles et ceux qui ont assisté à la soirée des vœux aux acteurs locaux, vous savez d'ores et déjà que nous accueillerons à Tournefeuille l'équipe de France d'escalade dans le cadre de sa préparation olympique. Nous en sommes très fiers. Entre le mois de février et le mois de juin, à plusieurs reprises, nous proposerons, en partenariat avec la Fédération Française Montagne Escalade, avec le partenariat du TAG, Tournefeuille Altitude Grimpe, bien évidemment, des moments d'animation et des événements ouverts à tous. Nous attendons enfin une nouvelle confirmation de la Fédération Française Handisport de basket-ball pour accueillir également l'équipe de France Basket Fauteuil. Ce serait évidemment, dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Un très bel événement et nous serons ravis de les accueillir. Pour rester sur la thématique du sport, se rappeler le très beau cross des petits, des écoliers, 1800 élèves de nos écoles s'engagent dans cette compétition très amicale. Il faut saluer ce bon moment, là aussi inscrit dans l'agenda depuis de nombreuses années. En janvier, les traditionnels vœux, galettes, nous ont permis de nous saluer et de rappeler tout le plaisir que nous avons à rencontrer les uns et les autres autour de ces moments festifs. Le 14 janvier, la municipalité offrait le traditionnel goûter dansant aux aînés de la ville : plus de 270 participants et vous savez que nous avons également offert à ceux qui l'avaient souhaité, une boîte de chocolat ou des chocolats. 2100 boîtes de chocolat ont été distribuées. Là aussi, c'était un bon moment, bien organisé. Merci à celles et ceux qui ont participé à cette distribution. Je signale aux retardataires, s'il y en a, qu'ils peuvent encore se manifester, mais s'agissant de chocolat, je les invite à le faire urgemment, parce que c'est un produit périssable, comme on dit, pour rester dans le sujet. Je ne saurais finir ce propos liminaire, très simple, sans évoquer la colère des agriculteurs, que chacun a en tête évidemment, et de rappeler combien la municipalité de Tournefeuille est solidaire des agriculteurs en ce moment. La première des batailles est celle des revenus. Évidemment, la Ville de Tournefeuille prend toute sa part de responsabilité dans ce combat puisque notre restauration, pour parler de nos compétences finalement et de la question des produits alimentaires, vous le savez, mais c'est l'occasion pour moi de le rappeler : 70 % de produits labellisés, 58 % issus de l'agriculture biologique et achetés en circuit court. Nous projetons d'aller plus loin et de progresser dans cette voie, mais l'effort est déjà effectivement très important.

Nos agriculteurs ont subi de plein fouet une augmentation des coûts de production très importants. On parle de 30 % sur les deux à trois dernières années. C'est très inégal d'une production à l'autre évidemment, c'est difficile de le synthétiser. Ils sont victimes, bien souvent, d'un partage de la valeur assez inéquitable dans l'organisation des filières agricoles, et c'est ce qu'ils dénoncent. Ils subissent chaque année un peu plus durement les conséquences du changement climatique qui se traduisent pour eux directement dans des pertes de revenus et leur imposent une adaptation très importante et très rapide. Ils pâtissent également des accords de libre-échange qui les mettent en concurrence avec les agriculteurs qui ne respectent pas les mêmes normes que nos agriculteurs, dans tous les domaines. Nos intérêts sont convergents : urbains, ruraux, agriculteurs. Je le dis sans détour : nos intérêts doivent être convergents ; nos combats doivent être communs. À cet égard, pour tirer un peu le fil, je ne vous cache pas que nous pouvons être inquiets sur la question de l'eau. 2023 a été une année difficile de ce point de vue-là, et nous a amené à mettre en œuvre un certain nombre de mesures d'économie d'eau. L'hiver que nous traversons ne permet pas d'être confiant sur cette question de l'eau pour cette année, dans la période estivale. Mes chers collègues, je vous remercie d'accueillir avec moi Kevin BODART, dont on reparlera tout à l'heure, puisqu'il y a une délibération qui nous permet de prendre acte de l'entrée au Conseil Municipal de Kevin BODART. Merci Kevin, merci de ta participation et je ne doute pas que les collègues te réserveront le meilleur accueil. Le sujet majeur de notre Conseil Municipal est le débat d'orientation budgétaire, c'est un exercice annuel. Mais mon dernier vœu pour cette séquence des vœux qui se termine quand même d'ici quelques heures, c'est de tenir un débat d'orientation budgétaire qui soit constructif, qui soit courtois, qui soit clair, en tout cas, qui soit éclairant pour nous-mêmes, mais aussi pour les Tournefeullais, puisque c'est à eux que nous nous adressons. Mes chers collègues, je vous remercie. Je donne la parole à Isabelle MEIFFREN, secrétaire de cette séance, pour l'appel nominal.

Madame MEIFFREN procède à l'appel.

Monsieur le MAIRE remercie Madame MEIFFREN.

Monsieur le MAIRE : Merci chers collègues. J'en profite pour ajouter que j'ai adressé mes condoléances à Elisabeth TOURNEIX-PALLME, qui connaît un deuil dans sa famille, ce qui explique son absence ce soir. Je sais qu'elle est assidue à nos travaux.

00001 – Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023

Je vous propose de dérouler notre ordre du jour qui appelle, dans un premier temps, l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023. Est-ce que ce procès-verbal appelle des observations de votre part ? Oui, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Merci. En page 52 du dernier procès-verbal, au moment des vœux, quand vous abordez le vœu qui avait été déposé par la liste citoyenne contre l'autoroute A69, dans la réponse de Monsieur MERIODEAU, il est mentionné

« Monsieur SOULIE » : Ce n'est pas moi qui ai pris le texte de Monsieur MERIODEAU, c'est Monsieur MERIODEAU qui parle et pas moi. C'est page 52.

Monsieur le MAIRE : Merci. Vous aviez repéré d'autres coquilles ? Oui, Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : J'en ai vu une, c'est juste sur la fin. C'est pour rendre à César..., Frédéric PARRE la dernière intervention sur l'avenue Samuel Pati. Donc elle est à vous, je crois.

Monsieur le MAIRE : Rendons à Frédéric PARRE ce qui appartient à César, c'est ça ? Oui, c'était repéré. On note ces deux erreurs de plume. Est-ce que je soumetts à votre approbation ce procès-verbal ? Y a-t-il des absentions ? Des votes contre ? Il est adopté. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 00001 Résultat du vote Pour l'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2023	32	0	0	0

00002 – Relevé des décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL-20-020 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire

On enchaîne avec le relevé des décisions municipales. Vous avez eu ce tableau. Est-ce que ce tableau appelle des observations de votre part ? Allez-y, Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Oui, juste une petite question. J'ai vu, ce n'est pas un gros montant dans l'ensemble du tableau. Le marché de prestation, de création, de développement de maintenance et d'hébergement d'un site internet pour la salle de spectacle l'Escale. J'ai vu un montant de 13 300 euros par an sur 4 ans. Ça fait quand même un montant hors-taxe d'un peu plus de 50 000 euros pour développer un site web. Je ne suis pas un spécialiste, mais je pose la question : qu'est-il prévu de faire qui soit aussi onéreux pour un site web ? Et l'agence NOVO ? J'ai vu que c'est une agence de communication donc ce n'est pas leur spécialité. J'imagine qu'ils vont sous-traiter l'activité quel est le projet qui est derrière ce site de l'Escale, s'il vous plaît ?

Monsieur le MAIRE : Muriel Thomas.

Madame THOMAS : Concernant le projet, ce que nous avons souhaité, c'est avoir un accès direct sur le site internet de la ville pour l'Escale. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, avant d'arriver au point Escale, nous ne sommes pas en direct et on sait que si nous ne sommes pas en direct, on perd une partie du public. D'autre part, l'objectif est, sur le site de l'Escale, de pouvoir valoriser les spectacles en mettant des teasers, informations, comme cela se fait, par exemple, sur le site d'Odyssud vous avez les mêmes outils. Avoir accès à une billetterie interactive qui permet d'avoir plus d'informations sur chaque spectacle. Aujourd'hui, on est limité en termes de spectacles et sur le montant.

Monsieur PARRE : Sur le montant, on va vérifier. Nous sommes en train de vérifier s'il n'y a pas une erreur de plume dans le tableau.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 00002 Relevé des DM prises par monsieur le Maire en vertu de la délibération DEL 20-020 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Maire	32	0	0	0

DEL 24-012 – Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal – Monsieur Kévin BODART

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autres observations ? Merci de votre remarque. C'est une prise d'acte, je crois. Le conseil municipal a pris acte de cette délibération, pour information. Je vous propose, parce que le suspense peut être présent, je vous propose d'aller au point sur la vie institutionnelle, simplement pour accueillir Kevin BODART de façon plus formelle, et de procéder aux élections et aux désignations que nous avons à faire ce soir, d'aller aux délibérations en commençant par la délibération 24-012. Je l'ai accueilli dans mon propos liminaire. C'est une délibération où nous venons prendre acte de la démission de Mathieu BOURGASSER de son siège de Conseiller municipal. À la suite de cette démission, je vous indique que j'ai sollicité Isabelle POUGET, qui était la suivante sur la liste comme il se doit au regard du code électoral. Celle-ci a décliné l'invitation à rentrer au Conseil Municipal formellement. Et c'est donc Kevin BODART qui rejoint le Conseil Municipal. Il a accepté de siéger. Je l'en remercie. Nous prenons acte de la démission de Mathieu BOURGASSER et nous prenons acte de l'installation de Kevin BODART en qualité de Conseiller municipal de Tournefeuille. Avez-vous des questions, des remarques ? Oui.

Madame STOLL : Merci. La démission de Mathieu BOURGASSER en a étonné plus d'un y compris au sein de l'Agora, y compris au sein de l'association TSN, qui est en train de manifester devant le Conseil Municipal pour les raisons que vous connaissez. Nous aimerions savoir quelles sont les véritables raisons qui ont fait que Mathieu a annoncé brutalement sa démission, et de l'Agora et du Conseil Municipal et que, dans le même temps, au lendemain de la réunion du 18 décembre qui a réuni les élus de la majorité autour du thème de l'Agora, les cinq participants, les cinq élus de la majorité de l'Agora ont aussi démissionné. On voudrait en savoir plus. Nous sommes effectivement concernés, au même titre qu'eux. Que s'est-il dit lors de cette réunion, pour qu'il y ait une telle réaction. L'explication qu'on nous a donnée en plénière ne nous satisfait pas, vous pouvez vous en douter, d'autant plus que les témoignages des personnes concernées ne correspondent pas du tout à la version officielle. Donc, nous pourrions effectivement débattre de cet aspect-là et nous pourrions peut-être y voir plus clair tous ensemble. Merci.

Monsieur le MAIRE : Je vais vous décevoir Madame STOLL parce que, à défaut d'y voir plus clair comme vous l'indiquez, je ne vais pas répondre à votre question. C'est une démission. Le Maire prend acte de cette démission. Je ne la commente pas. Je vous renvoie à ce qui a été écrit, ce qu'on dit les uns les autres. Je ne la médiatise pas au sein du Conseil Municipal. Je prends acte. La délibération vise à prendre acte, pas à commenter. Je ne la commenterai pas. En commission, nous avons échangé sur le sujet, mais une commission est une commission. Donc je ne la commenterai pas. Je ne répondrai pas à votre question. Je vous renvoie à l'auteur qui a tenu, en tout cas qui a souhaité démissionner. Personnellement, je ne la commenterai pas.

Monsieur MERIODEAU : Oui, Monsieur le MAIRE, je vais venir sur une question beaucoup plus pratico-pratique à ce sujet puisque nous accueillons Kevin, bienvenue, au titre de Conseiller municipal. Et lors du tout premier Conseil Municipal de cette mandature, il avait été expliqué toute une liste d'adjoints, de conseillers avec des délégations, puis des conseillers minoritaires. Je voulais savoir, puisque nous avons l'entrée d'un nouveau conseiller dans l'équipe majoritaire s'il était appelé à avoir une délégation majoritaire et une indemnité.

Monsieur le MAIRE : Ce sont les délibérations qui arrivent. Je reviens à la délibération précédente. On doit voter formellement sur une prise d'acte ? Quelquefois oui, quelquefois non. Alors nous allons voter. Je vous propose de mettre au vote le fait que nous avons pris acte de la démission de Mathieu BOURGASSER et de l'entrée au Conseil Municipal de Kevin BODART. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est contre cette prise d'acte ? Le reste de l'assemblée est pour. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 24-012 Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal – Monsieur Kevin BODART	30	0	2	0

DEL 24-013 – Élection d'un nouvel adjoint au Maire, délégué aux sports, à la démocratie et à la citoyenneté

Monsieur le MAIRE : On arrive finalement à réorganiser les délégations au sein de ce Conseil Municipal. Je vais lancer le processus d'élection d'un nouvel adjoint au Maire, délégué aux sports, à la démocratie et à la citoyenneté, et, quand il sera élu, je viendrai compléter ou en tout cas redire, cette délégation. Nous avons à déléguer un nouvel adjoint. Je vais faire un appel de candidatures. J'informe le Conseil Municipal que j'ai proposé, et en m'assurant que Jean-Pascal Guillemet est candidat pour la majorité municipale, sera candidat. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Je vous remercie. Nous avons un vote formel avec l'urne qui est quelque part, c'est ça. Derrière. Nous avons à organiser un bureau de vote. Je vous propose que le secrétaire de ce bureau de vote soit Daniel FOURMY. Respect Daniel, oui, respect de l'âge et je propose à la liste de Monsieur SOULIE de désigner un assesseur, si cela ne vous ennuie pas. David MARTINEZ assesseur. Et je vous propose à la liste de Stéphane MERIODEAU de désigner un assesseur. Est-ce que vous voulez proposer au Conseil Municipal un assesseur pour ce bureau de vote ? Oui. Donc le bureau de vote est constitué. Vous

allez vérifier l'urne qui est vide. Les bulletins sont à côté. Je vais lancer le vote. Nous allons aller par ordre de la table. C'est ça qui est prévu ? On va continuer la présentation des délibérations, pour ne pas interrompre non plus. Nous allons lancer le vote et lorsque le vote sera terminé, le secrétaire viendra nous l'indiquer. Lorsque le vote sera terminé, nous lancerons le dépouillement de ce vote, et je viendrai annoncer à voix haute le résultat. On considère que les opérations de vote sont lancées et c'est Isabelle MEIFFREN qui engage le vote pour cette élection d'un nouvel adjoint.

DEL 24-013 – Élection d'un nouvel adjoint au Maire, délégué aux sports, à la démocratie et à la citoyenneté	Bulletins trouvés dans l'urne	Bulletins nuls	Bulletins blancs	Nombre de suffrage exprimés pour Jean-Pascal GUILLEMET
	28	4	2	22

DEL 24-014 – Désignation d'un nouveau représentant de la commune de Tournefeuille au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée (SIPR)

Monsieur le MAIRE : Nous avons à désigner un nouveau représentant de la commune de Tournefeuille au SIPR. Le bureau de vote est installé. Merci de suivre quand même le déroulement des délibérations qui suivent. Nous avons à désigner un nouveau représentant de la commune de Tournefeuille au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée. Je vous propose de désigner Pierre CASELLAS à cette fonction. Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Je vous propose de l'approuver. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non. Pierre CASELLAS est désigné à l'unanimité. Merci beaucoup.

DEL 24-014 – Désignation d'un nouveau représentant de la commune de Tournefeuille au Syndicat Intercommunal de la Piscine de la Ramée (SIPR)	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
	32	0	0	0

DEL 24-015 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à l'Office Municipal des Sports (OMS) de Tournefeuille

Monsieur le MAIRE : Je vous propose de désigner un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à l'OMS, l'Office Municipal des Sports de Tournefeuille. Je vous propose de désigner Jean-Pascal GUILLEMET. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Madame STOLL : Est-ce qu'il est prévu de faire appel à d'autres candidats ?

Monsieur le MAIRE : Je le fais à chaque fois.

Madame STOLL : Non, mais je ne l'ai pas entendue, c'est pour ça.

Monsieur le MAIRE : Je viens de le faire, je veux bien le refaire. Je vais trop vite. Je recommence. Madame STOLL, je recommence. Nous avons à désigner un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à l'Office Municipal des Sports, l'OMS, de Tournefeuille. Je redemande : est-ce qu'il y a des candidats à cette fonction ? Pour la municipalité, pour la majorité municipale, je propose Jean-Pascal GUILLEMET. Il n'y a pas d'autres candidats. Je soumetts à l'approbation du Conseil Municipal. Oui ?

Monsieur MERIODEAU : Je suis candidat.

Monsieur le MAIRE : Est-ce qu'il nous faut voter ? Est-ce qu'on peut voter à main levée ? Oui, nous allons voter à main levée. Deux candidats. Qui est pour Stéphane MERIODEAU ? Deux, trois, quatre, cinq, plus un pouvoir. Quatre et deux, six. Six voix pour Stéphane MERIODEAU. Qui est pour Jean-Pascal GUILLEMET. Allez-y, comptez. Les pouvoirs sont notés ? Parfait.

	Stéphane MERIODEAU	Jean-Pascal GUILLEMET
DEL 24-015 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à l'Office Municipal des Sports (OMS) de Tournefeuille	6 voix	26 voix

DEL 24-016 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à la commission communale pour l'accessibilité

Monsieur le MAIRE : Délibération suivante. Nous avons à désigner un nouveau délégué de la commune à la commission communale de l'accessibilité. Qui est candidat pour la municipalité, pour la majorité municipale ? Je vous propose la candidature de Jean-Luc FAURE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Oui, Nadine STOLL est candidate. Je soumetts au vote.

Qui est pour Nadine STOLL ? Quatre et deux, six. Six voix pour Nadine STOLL. Qui vote pour Jean-Luc FAURE ? Les mêmes ? On est d'accord, merci.

	Nadine STOLL	Jean-Luc FAURE
DEL 24-016 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille à la commission communale pour l'accessibilité	6 voix	26 voix

DEL 24-017 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille au conseil d'écoles élémentaire et maternelle de Pahin

Monsieur le MAIRE : Nous avons à désigner un nouveau délégué pour le conseil d'école élémentaire de la maternelle de Pahin. Je vous propose la candidature de Claude PUYSEGUER. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Nadine STOLL. Très bien. Nous allons donc passer au vote. S'il vous plaît. Qui vote pour Nadine STOLL ? Quatre et deux, six. Qui vote pour Claude PUYSEGUER ? Les mêmes. Merci.

	Nadine STOLL	Claude PUYSEGUER
DEL 24-017 – Désignation d'un nouveau délégué de la commune de Tournefeuille au conseil d'écoles élémentaire et maternelle de Pahin	6 voix	26 voix

DEL 24-018 – Modification de la commission municipale « Vivre la Ville » suite à la démission de Monsieur Matthieu BOURGASSER

Monsieur le MAIRE : Nous avons à désigner un membre de la commission « Vivre la Ville ». Je vous propose de désigner Jean-Pascal GUILLEMET, membre de la Commission Municipale « Vivre la Ville ». Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Je soumetts au vote. Jean-Pascal GUILLEMET va faire l'unanimité, vous allez voir. Qui vote pour Jean-Pascal GUILLEMET ? Vous voulez que je fasse les abstentions, pardon. On baisse la main. Y a-t-il des abstentions au vote de Jean-Pascal GUILLEMET à la commission « Vivre la ville » ? Trois et deux, cinq abstentions. C'est subtil, c'est sensible, c'est sensible comme vote. Trois et deux cinq. Qui est pour Jean-Pascal GUILLEMET ? Allez, élu.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL 24-018 – Modification de la commission municipale « Vivre la Ville » suite à la démission de Monsieur Matthieu BOURGASSER	27	0	5	0

00003 – Présentation du rapport de la commission accessibilité au Conseil Municipal

Monsieur le MAIRE : Nous allons poursuivre. Les opérations de vote se déroulent ? Je donne la parole à Maryline RIEU pour la présentation du rapport de la commission accessibilité.

Madame RIEU : Oui, merci, Monsieur le MAIRE. Depuis 2007, la ville de Tournefeuille s'est dotée d'une commission communale d'accessibilité associant élus, techniciens et représentants d'associations. Ainsi, une politique en faveur de l'inclusion de tous est menée depuis. Nos établissements publics sont tous désormais accessibles aux personnes en situation de handicap. Un espace « Ressource Handicap » implanté dans la maison de quartier de Quéfets a été créé pour accueillir les associations œuvrant au quotidien dans le champ du handicap et également pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap. De nouvelles associations, en 2023, ont intégré l'espace « Ressource Handicap ». C'est le cas de REACT, qui œuvre au côté d'enfants souffrant de troubles tyranniques, et également l'association Auxiliaire des Aveugles, qui œuvre également pour les personnes malvoyantes et non voyantes. En 2023, de nombreuses actions ont été menées avec cette association : des expositions, des ateliers voyants et non-voyants ainsi que des marches. À côté de ce partenariat solide avec les associations, la Ville de Tournefeuille a mis en place une application ACCEO dans tous les accueils de la ville, permettant ainsi aux personnes sourdes ou malentendantes d'être en relation avec une traductrice, facilitant ainsi l'échange entre la personne accueillante et la personne en situation de handicap. Également, on souligne des ateliers d'apprentissage de la langue des signes, il y a une forte demande, qui ont lieu régulièrement sur l'espace Ressource Handicap de Quéfets. Comme chaque année également, la Ville de Tournefeuille a organisé des actions en faveur de l'inclusion de tous, dans le cadre du travail engagé avec la métropole depuis de nombreuses années, les actions qui s'intitulent « Ville pour tous ». Ainsi, une belle soirée sur l'emploi et inclusion a été organisée au mois de novembre au Phare, en partenariat avec l'association La Loge. Également, Tournefeuille s'engage au mois d'avril, notamment avec les écoles et les ALAE de la Ville, dans une semaine de sensibilisation aux troubles autistiques. Ce travail au quotidien, qui reflète le travail fait par la commission accessibilité, reflète surtout la volonté politique que nous portons afin que chacun trouve sa place dans notre commune. Et j'en profite pour remercier chaleureusement les associations qui œuvrent au quotidien dans le secteur du handicap sur la Ville de Tournefeuille.

Monsieur le MAIRE : Merci, Maryline, pour cet exposé synthétique, clair, très précis et très complet aussi. Je vous donne la parole si vous souhaitez intervenir sur le sujet. Oui, David Martinez.

Monsieur MARTINEZ : Oui, une petite remarque parce que je ne pense pas avoir vu le rapport. Je ne sais pas s'il a été envoyé aux élus. Je ne le trouve pas. Je ne sais pas s'il devait être inclus dans la communication, mais je ne l'ai pas. Je ne le trouve pas.

Monsieur le MAIRE : Pour moi, il l'était, mais si ça ne l'est pas, effectivement, il doit l'être et il le sera dès demain. Merci. D'autres interventions ? C'est une prise d'acte de ce rapport. Je vous propose néanmoins de voter le fait qu'on a pris acte. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non. L'assemblée a pris acte à l'unanimité.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
00003 – Présentation du rapport de la commission accessibilité au Conseil Municipal	32	0	0	0

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEL24-001 – Adhésion à l'association RECYCLO'BAT

Je donne la parole à Bruno LOMBARDO pour la délibération suivante sur l'adhésion à l'association RECYCLO'BAT.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie, Monsieur le MAIRE. Il s'agit d'une association à laquelle nous devons adhérer, simplement, à la fois pour permettre de recycler du matériel que nous avons, notamment au niveau des services techniques. On a pris l'exemple en commission des planches de la terrasse de la crèche qui a été refaite. Ça nous permet, nous, de recycler du matériel. Ce matériel peut être utilisé par des particuliers ou des professionnels donc ces planches auront certainement longue vie. Et nous pouvons également recevoir, acheter du matériel de récupération ou des matériaux de récupération. Voilà globalement l'idée de RECYCLO'BAT pour un montant annuel de 100 euros.

Monsieur le MAIRE : Merci, Bruno. Y a-t-il des questions ? Oui, David MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Une petite remarque parce que c'est effectivement très intéressant de pouvoir recycler. Est-ce que, à terme, on envisage aussi d'inclure la population qui pourrait, à certains moments, lors de déménagements ou ce genre de choses, on pourrait peut-être récupérer des meubles, ce genre de choses ? Merci.

Monsieur le MAIRE : Bruno Lombardo, vous avez la réponse ?

Monsieur LOMBARDO : Oui, c'est une structure qui est ouverte aux particuliers.

Monsieur le MAIRE : Merci de la question. C'est effectivement une question qui élargit le propos, le sujet et l'intérêt de cette association.

Monsieur LOMBARDO : Si vous allez sur le site, vous allez voir effectivement la devanture avec du matériel, et donc c'est ouvert aux particuliers comme une structure normale d'achat.

Monsieur MARTINEZ : Parce que comme il y avait l'adhésion à l'association, c'était pour savoir si l'adhésion de la commune entraîne, de fait, que l'adhésion des particuliers se fait automatiquement. C'était un peu ça le sens de ma question.

Madame MEIFFREN : Pour les particuliers, il n'y a pas d'adhésion, vous pouvez même aller déposer vos matériaux. Vous avez une salle de bains qui est en bon état, mais que vous changez, vous pouvez aller l'amener là-bas. Elle resservira pour une seconde vie. C'est beaucoup plus simple. Ce sont les collectivités et les professionnels

qui payent une adhésion et qui, à partir d'un certain volume ou poids de matériaux, on vient chercher sur site les matériaux à recycler ou à réemployer. Il y a aussi beaucoup de surplus. Les artisans ont des surplus. Souvent, ils commandent un petit peu plus et ça permet de remettre dans le circuit, d'éviter du gaspillage. Et vous verrez sur leur site, dans leur rapport d'activité 2022, ils ont collecté trois cents tonnes. C'est trois cents tonnes de matériaux qui ne sont parties ni à la décharge ni à l'incinération.

Monsieur le MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Je soumetts à votre approbation. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non. Elle est approuvée à l'unanimité cette adhésion à l'association RECYCLO'BAT.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-001 – Adhésion à l'association RECYCLO'BAT	32	0	0	0

DEL24-002 – Fonds de concours transition écologique – Participation financière Toulouse Métropole – Maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables

Monsieur le MAIRE : Je donne la parole à Isabelle MEIFFREN sur le fonds de concours de transition écologique de Toulouse Métropole.

Madame MEIFFREN : Merci, Monsieur le MAIRE. Donc, ce fonds de concours métropolitain a été créé en octobre 2022. C'est un fonds au bénéfice des projets des communes, qui participe à la résolution des objectifs métropolitains de résilience et de réduction des gaz à effet de serre. Ce fonds est doté de 2 millions d'euros sur 5 ans. Cela fait 10 millions d'euros et ils financent des investissements des communes à hauteur de 40 % maximum. Une enveloppe globale est affectée à chaque commune, en fonction de sa taille. Plus la commune est grosse, plus son enveloppe est importante. Et nous, Tournefeuille, nous faisons partie des dix communes qui peuvent bénéficier d'un montant total de 400 000 euros à mobiliser sur un, deux ou trois projets maximums. La convention qui est soumise à votre délibération porte sur le cofinancement par ce fonds de concours de deux projets qui ont été validés comme éligibles par la métropole, à savoir : la création d'ombrières photovoltaïques qui sont implantées sur le parking des services techniques et qui alimentent deux bâtiments et quelques véhicules électriques, et la rénovation des éclairages du Phare et de l'Escale avec des leds. Le montant total sollicité est exactement de 106 447 euros, pour un total de 266 116 euros. Cela représente un soutien d'à peu près 50 000 euros par projet. S'il y a des questions sur ces projets, je peux y répondre, mais je pense que j'ai dit l'essentiel, Monsieur le MAIRE.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cette délibération appelle des questions ? Oui, Agnès DEFOSSE.

Madame DEFOSSE : Oui donc, ces deux projets ont conduit à utiliser 24 % de l'enveloppe métropolitaine pour les projets liés à la transition écologique. Ma question,

c'est quels sont les autres projets que vous allez présenter au Conseil métropolitain pour profiter et bénéficier des 76 % de l'enveloppe restante ?

Madame MEIFFREN : Les projets à financer ne manquent pas. Cela peut être le cofinancement des îlots de fraîcheur que nous réalisons ou d'autres travaux de maîtrise de l'énergie. On peut financer tout type de projets qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Donc, on a notre feuille de route, vous l'avez vu. Nous avons notre PPI. Quand un projet est prêt, on le dépose par tranche et en fonction. Soit on a des aides de l'État importantes sur un projet et on ne mobilisera pas le fonds de concours métropolitain, soit on n'a pas d'aide sur un projet, on mobilise le fonds de concours métropolitain. On essaie de jouer sur tous les soutiens financiers que l'on peut mobiliser pour accélérer la concrétisation des projets.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle d'autres questions de votre part ? Non, je n'en vois pas. Je soumetts à votre approbation cette délibération sur le fonds de concours Transition écologique de Toulouse Métropole. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non, elle est approuvée à l'unanimité, je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-002 – Fonds de concours transition écologique – Participation financière Toulouse Métropole – Maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables	32	0	0	0

RÉSEAUX ET VOIRIE

DEL24-003 – Convention pour l'hébergement de matériels de Télérelevé – Eau de Toulouse Métropole

Monsieur le MAIRE : Je donne la parole à Bruno LOMBARDO pour la délibération suivante.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie Monsieur le MAIRE. Dans la convention, il s'agit d'une convention avec la société BIRDZ, spécialisée dans la fourniture de service de télérelevés des compteurs d'eau et de collecte de données depuis les compteurs communicants pouvant remonter via les réseaux radio. Il s'agit tout simplement de matériel de télérelevés des compteurs d'eau communicants sur les ouvrages communaux. C'est bien le sujet sur les ouvrages communaux qui permettent de transmettre des informations par ondes radio de très faible puissance vers un centre de traitement. La demande d'hébergement consiste et concerne trois types de télérelevés. On a un équipement de type passerelle sur les ouvrages de service de l'eau ou des ouvrages communaux eau. Un équipement de type cellule pour étendre la couverture radio d'un quartier pour une centaine de compteurs et un équipement de

type relais déployé sur des supports d'éclairage public, les panneaux de police et les poteaux basse tension. Trois à 5 compteurs en moyenne et jusqu'à 32 compteurs. L'opération BIRDZ prend en charge tous les frais de pose et maintenance des équipements du réseau de télérelevés. Et une rémunération de l'autorisation d'occupation du domaine public est prévue chaque année par équipement : 50 euros hors taxe pour les passerelles, 20 euros hors taxe pour les cellules installées et 1 euro pour les relais installés. Voilà, Messieurs, Mesdames.

Monsieur le MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Oui, Madame DEFOSSE.

Madame DEFOSSE : Oui, vous ne précisez pas dans quelle zone vont être installées ces relais antennes. En commission, j'ai cru comprendre que c'était surtout la zone du centre-ville. Le reste de la ville de Tournefeuille étant correctement couvert. Est-ce que c'est le cas ou est-ce que vous pourriez préciser ?

Monsieur le MAIRE : Bruno, des éléments de réponse ?

Monsieur LOMBARDO : Le centre névralgique est au centre-ville. Ensuite, comment dirais-je, tous les capteurs dont j'ai parlé, les cellules, les relais vont se faire évidemment sur la ville pour télélever ces informations jusqu'au centre névralgique.

Monsieur le MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Oui, Madame DEFOSSE, allez-y !

Madame DEFOSSE : Il y a juste quelque chose que je ne comprends pas bien, car les télérelevés, la plupart des gens l'ont déjà à Tournefeuille.

Monsieur LOMBARDO : Justement, il nous faut renforcer le réseau avec ce matériel.

Madame DEFOSSE : Cela veut dire que certains ne l'ont pas encore.

Monsieur LOMBARDO : C'est pour le système complet, y compris les bâtiments publics. Oui, tout à fait, et surtout les bâtiments publics.

Monsieur le MAIRE : Merci. Je soumetts à votre approbation cette délibération sur le télérelevé avec une convention pour l'hébergement de ce dispositif. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, je n'en vois pas. Elle est approuvée à l'unanimité, je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-003 – Convention pour l'hébergement de matériels de Télérelevé – Eau de Toulouse Métropole	32	0	0	0

**DEL24-004 – Avis de la Commune sur le pacte « Place aéroportuaire de
Toulouse-Blagnac : construire ensemble un futur désirable »**

Monsieur le MAIRE : Je vais aller voter, mais avant je vais donner la parole à Jean-Pascal GUILLEMET qui va nous parler de la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, dans la perspective de « construire ensemble un futur désirable ».

Monsieur GUILLEMET : Merci Monsieur le MAIRE. Il s'agit de la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac et de son avenir. La place se trouve au cœur des enjeux d'aménagement durable de la Métropole Toulousaine. En janvier 2022, le préfet a souhaité lancer une démarche de concertation auprès des élus du Conseil régional et Conseil départemental, Toulouse Métropole, SICOVAL, Hauts Tolosans et les collectivités locales touchées par le plan d'exposition au bruit. Cette concertation avec les acteurs aussi associatif et économique, des établissements publics et des services de l'État a permis d'engager une réflexion sur le devenir de la plateforme aéroportuaire. La méthode qui a été proposée, animée par la Direction Départementale des Territoires, était d'organiser des ateliers de réflexion autour de thématiques. Il y a eu trois ateliers opérationnels qui réunissaient une quarantaine d'acteurs et puis trois ateliers de restitution, avec un panel beaucoup plus large, une centaine de personnes, et enfin un atelier de restitution globale de l'ensemble des actions proposées suite aux réflexions des ateliers. Ces propositions, que l'on retrouve dans un document qui s'appelle le pacte « gagnant-gagnant », ont été élaborées autour de trois ambitions : une première ambition, qui est l'innovation environnementale, une deuxième, qui est l'intégration dans les territoires voisins et une troisième, qui est l'encouragement au développement économique durable. Cette vision a donné lieu à douze objectifs autour de différentes thématiques : l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie l'emploi, l'inter-territorialité. Je ne vais pas au bout des douze, vous les avez dans le document. Cela a débouché sur une trentaine de propositions dans lesquelles on retrouve des actions concrètes et également des propositions plutôt sous forme d'intention. Ce qui a guidé une réflexion, c'est évidemment le travail qui doit déboucher sur une réduction des nuisances sonores. C'est ce qui nous préoccupe à Tournefeuille. Et parmi les mesures qui sont proposées, il a été lancé une étude d'impact en démarche équilibrée, qui doit proposer différents scénarios de réduction des nuisances sonores, notamment en cœur de nuit. Le cœur de nuit, en gros, c'est minuit, six heures du matin. Puis tout un tas d'autres propositions. La délibération vise à ce qu'on adhère à l'ensemble des propositions, à ce qu'on favorise leur mise en œuvre sur notre territoire et que l'on participe à la suite des travaux pour construire d'autres projets plus concrets.

Monsieur le MAIRE : Merci, Jean-Pascal pour cet exposé très synthétique sur ce sujet d'importance auquel nous sommes sensibles, évidemment. Je donne la parole à celles et ceux qui souhaitent la prendre sur ce sujet. J'en profite pour faire un petit rappel : est-ce que tout le monde a voté également pour celles et ceux pour lesquels vous avez un pouvoir ? D'accord, donc il faut y retourner. Merci. Pardon. Daniel, il n'y a pas de procurations, ce sont les présents.

Monsieur le MAIRE : Allez, on recommence. Ça ne pouvait bien se dérouler que lorsque Larbi MORCHID aurait rejoint le Conseil Municipal. Allez, la première série est nulle et non avenue. On recommence le vote. Merci de cette précision. On revient à la délibération, s'il vous plaît. Je laisse le bureau de vote organiser ce moment. Monsieur SOULIE, je vous donne la parole sur cette délibération.

Monsieur SOULIE : Merci Monsieur le MAIRE. Sur cette délibération qui concerne le pacte de la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, effectivement, quand cela a été lancé, on avait nourri l'espoir que quelque chose de concret allait rapidement en sortir, parce qu'il y avait quand même à l'époque et ça continue, pas mal de plaintes de Tournefeullais concernant le survol de Tournefeuille par des avions de ligne. J'avais à l'occasion rencontré le directeur de la DGAC, avec Madame la députée, qui nous avait expliqué que les trajets n'avaient pas été modifiés, que les avions suivaient toujours les mêmes parcours et que c'était certainement quelque chose d'un peu subjectif lié à la crise du Covid et qu'on avait perdu l'habitude d'entendre des avions. Personnellement, je suis très sceptique sur cette explication, puisqu'il s'avère que tous les avions convergent à peu près à un emplacement qui se situe juste au-dessus de là où j'habite et je vous avoue que, pendant plus de dix ans, je n'ai jamais vu passer un avion, je n'ai jamais entendu un avion et là, c'est assez régulier. Je ne suis pas le seul, je ne parle pas de mon cas personnel. Moi, je ne suis pas trop dérangé parce qu'ils sont assez hauts. Mais il y a quand même une question qu'il faut soulever et pas seulement sur le parcours, la trace GPS des avions vue sur une carte, c'est-à-dire vue d'en haut, mais l'altitude de ces avions, parce que je pense qu'il y a eu quand même des modifications assez substantielles dans la façon dont les avions font leurs virages et leurs montées et aujourd'hui, je pense qu'ils survolent la ville de Tournefeuille à des altitudes beaucoup plus basses qu'auparavant. Est-ce qu'il est question d'économiser du carburant ? Il est question effectivement de peut-être épargner certaines zones. Notre ville voisine, Plaisance-du-Touch, était intervenue justement à la suite des plaintes des riverains. Il y a certainement un dossier dont il faut se saisir dans le cadre de ce nouveau pacte, puisque je le vois régulièrement, j'ai également des collègues de travail qui m'en parlent souvent. Il y a quand même toujours cette nuisance qui reste une nuisance modérée, on n'est pas en bout de piste, bien sûr. Mais en particulier sur le quartier de la Ramée, autour de la Ramée, tous ces quartiers souffrent du passage des avions. Je voulais juste rappeler ça et dire qu'on espérait que, dans le cadre de ce pacte, la Ville de Tournefeuille allait pouvoir se saisir de ce problème et essayer d'apporter une solution. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci Monsieur SOULIE. Qui souhaite ? On va prendre peut-être plusieurs expressions. Isabelle MEIFFREN.

Madame MEIFFREN : Oui. Nous allons, les écologistes, effectivement, donner un avis favorable à cette délibération et, bien évidemment, en raison des intentions qu'elle exprime en matière de réduction des nuisances sonores et de son intention de progresser sur la réduction la plus poussée des vols de nuit qui portent atteinte à la qualité de la vie et sur le sommeil des riverains situés dans le périmètre d'exposition au bruit. L'exposition au bruit des transports, les avions, mais pas uniquement, ça perturbe le sommeil, ça augmente les risques cardiovasculaires, ça provoque des retards sur les apprentissages chez les enfants, et il y a même d'autres effets qui sont actuellement explorés. Monsieur SOULIE, je rappelle aussi que les écologistes avaient

demandé à la Métropole, en 2021, le lancement d'une étude pour la mise en place d'un couvre-feu nocturne sur l'aéroport. Proposition qui n'avait pas été retenue à l'époque, donc on se réjouit de constater que ce problème est bien considéré comme un enjeu majeur, tant en matière de qualité de vie, de santé et aussi sur le plan financier. Moi, je vais vous donner quand même un chiffre qui donne le vertige : la pollution sonore, pas que les avions : les avions, les routes, toutes les nuisances sonores, le bruit au travail... ça coûte 147 milliards d'euros par an, selon une étude de l'ADEME. L'enjeu du bruit, c'est un enjeu social et de santé publique vraiment très important. Et puis cet avis ouvre aussi la voie à la réalisation de travaux prospectifs sur le développement de l'aéroport parce qu'on se rend compte qu'il y a quand même plusieurs enjeux à concilier, à conjuguer : augmentation du trafic de 3,4 %, mais aussi réduction de bruit, mais aussi développement et progression de l'avion vert, mais aussi production de carburants de substitution. Bref, on se rend compte que l'aéroport se retrouve à la croisée d'une somme de défis à relever. Donc on peut se féliciter qu'il y ait des réflexions qui se poursuivent dans le cadre de ce pacte autour de l'aéroport. Nous allons exprimer un avis favorable à cette délibération.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Jean-Pascal, tu souhaitais intervenir ?

Monsieur GUILLEMET : Oui, c'étaient quelques éléments qui, peut-être, Monsieur SOULIE, vous éclaireront. Déjà, il faut savoir que Tournefeuille, vous le savez, est touchée essentiellement par les vols qui décollent face au Sud et qui reprennent la direction du nord. C'est-à-dire essentiellement par vent d'autan. Sur les trajectoires, à priori, avec les informations que l'on a de la DSNA, on n'a pas de modification de trajectoire. Sur l'altitude, il y a des points de passage, des points de contrôle obligatoire qui obligent les avions à être au-dessus de je ne sais plus combien de pieds, je n'ai plus le nombre en tête. Mais il y a une altitude qui est imposée, il y a un minimum et un maximum donc il faut que les avions soient dans cette fourchette d'altitude. D'après la DSNA, il y a très peu d'avions qui ne respectent pas l'altitude puisqu'ils sont quand même fortement contrôlés, et les compagnies aériennes doivent payer des pénalités quand les procédures ne sont pas respectées. À priori, oui, il y a des plaintes, mais à Tournefeuille, par rapport à d'autres collectivités, on se situe dans les collectivités où il y a relativement peu de plaintes. En revanche, on est aussi touché par des vols industriels. Parce que les vols commerciaux, c'est essentiellement sur le secteur Paderne, et un peu plus au nord. Sur le secteur de la Ramée, ça peut être des vols industriels ou des vols qui viennent de Francazal, qui atterrissent à Francazal. Cela reste une difficulté sur laquelle on est très vigilant, parce que, dans les réflexions, notamment du pacte « gagnant-gagnant », on est essentiellement sur la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac, mais pas sur les vols qu'on aura sur Francazal. Pour les vols commerciaux, mais les petits avions, cela risque de se développer, peut-être pas sur les vols militaires, mais en tous les cas on aura un développement, donc on aura des nuisances et il faut être vigilant aussi là-dessus.

Monsieur le MAIRE : Merci. Agnès DEFOSSE, vous souhaitiez intervenir.

Madame DEFOSSE : Oui, j'ai regardé les fiches et un des chantiers identifiés dans le pacte concerne les mobilités et l'intention de mettre une priorité sur les déplacements en transports en commun pour rejoindre l'aéroport. Je pense que c'est une opportunité

pour Tournefeuille de souligner le manque de transports en commun entre Tournefeuille et Blagnac justement, et de demander la création de cette liaison. Qu'en pensez-vous ?

Monsieur le MAIRE : Moi, quand je vais à l'aéroport, je prends le Linéo et je prends le tram. En fonctionnement régulier, je peux accéder en transport en commun à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Mais vous avez raison, vous êtes dans votre sujet. Il n'y a pas de soucis, il n'y a pas de difficultés, à chaque fois que l'on peut, et on le fait, à renforcer la question des transports en commun sur notre commune. Je voudrais juste clôturer ce débat avant de le soumettre à l'approbation. Vous avez raison, Monsieur SOULIE, d'alerter, vos propos étaient justes. On ne les a pas attendus, effectivement, puisque ça remonte à plusieurs années pour nous-même d'être vigilants sur le sujet. L'aéroport Toulouse-Blagnac invite très régulièrement les élus à faire des points sur ces sujets. La situation est complexe parce qu'il y a les vols de ligne, les vols d'essai, de l'aéronautique, Francazal qui interfèrent... Sur le territoire communal il y a des perceptions, il y a un sujet qui est assez complexe et qui, effectivement, a évolué pendant le Covid. Quand je dis « le sujet est complexe », c'est-à-dire que, dans la perception, on ne sait pas toujours si c'est un vol de certification, d'essai ou bien un vol de ligne, et ce n'est pas si évident que ça, en tout cas, dans ce que nous disent les gens, les Tournefeuillais et les habitants. Ce que nous disent les autorités, c'est qu'effectivement les couloirs de décollage et d'atterrissage n'ont pas changé, et c'est venu aussi perturber dans la période, parce qu'il y avait des réflexions pour modifier les couloirs de décollage au sud, et on a fait ce qu'il fallait pour ne pas modifier ces sujets-là. La période de Covid, le télétravail, a modifié la perception des Tournefeuillais. Cela reste un sujet sur lequel nous sommes vigilants. Et débattre de ce sujet ce soir, c'est aussi montrer la vigilance de la municipalité sur les désagréments, les nuisances du transport des vols et de la façon dont il faut avancer sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Ce n'est pas un sujet qui est à côté de Tournefeuille, c'est un sujet que nous prenons vraiment très au sérieux. Je vous propose d'approuver l'avis de la commune sur le pacte « Place aéroportuaire Toulouse-Blagnac : construire ensemble un futur désirable ». Est-ce qu'il y a des abstentions ? des votes contre ? Non. Il est approuvé et par votre vote vous m'autorisez à signer ladite déclaration d'intention sur ce pacte « gagnant-gagnant ». Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-004 – Avis de la Commune sur le pacte « Place aéroportuaire de Toulouse- Blagnac : construire ensemble un futur désirable »	34	0	0	0

DEL24-005 SDEHG – 5 BU547 – Remplacement du câble alimentant l'éclairage public de l'Impasse Bertrand Panouse

Monsieur le MAIRE : Bruno LOMBARDO, pour des candélabres avec le SDEHG.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie Monsieur le MAIRE. Cette fois-ci, nous sommes sur des points lumineux qui sont hors service sur l'impasse Bertrand Panouse. Il s'agit simplement d'un câble qui est hors service et que nous devons tout simplement réparer pour avoir à nouveau la lumière entre une longueur de 35 mètres.

Monsieur le MAIRE : Parfait, merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Non. Je soumetts à votre approbation. Des abstentions, des votes contre ? Il est approuvé. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-005 SDEHG – 5 BU547 – Remplacement du câble alimentant l'éclairage public de l'Impasse Bertrand Panouse	34	0	0	0

POLICE

DEL24-006 Convention de partenariat avec l'Association Musotopia pour la capture des chats libres en vue de leur stérilisation et identification

Monsieur le MAIRE : Alain PAUL, pour la délibération suivante.

Monsieur PAUL : Bonjour. Merci Monsieur le MAIRE. Nous avons eu l'année dernière la désagréable surprise de voir que l'association Un Avenir Pour Eux, qui s'occupait des chats libres sur la commune de Tournefeuille, avait dénoncé la convention que vous avez signée avec eux pour des problèmes de bénévolat. Ils n'avaient plus les personnes nécessaires pour gérer cela. Nous avons trouvé l'association Musotopia qui veut bien prendre la suite. Je vais quand même faire un petit bilan de ce qui a été fait déjà pendant les deux dernières années. En 2022, nous avons fait stériliser treize femelles, dont 4 gestantes et 8 mâles. Nous étions très largement en dessous de tout ce qui était prévu par la convention, très en dessous des 4 000 euros. L'année dernière en revanche, il y a eu une série de trappage à la Ramée donc beaucoup plus d'animaux. Il a été stérilisé 36 femelles dont 2 gestantes et 21 mâles, ce qui fait que nous avons légèrement débordé sur la somme qui était prévue. L'association Musotopia va prendre normalement la même direction pour la stérilisation et identification des chats libres de Tournefeuille.

Monsieur le MAIRE : Je vous remercie. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ?

Madame STOLL : Oui, donc j'ai fait part de cette délibération aux dames que vous connaissez maintenant, de la rue des Saules. Et la question qui vient, c'est de savoir si, effectivement, les chats qu'elles nourrissent, qu'elles continuent de nourrir à leurs frais, qu'elles continuent de soigner à leurs frais, sont impactés par cette nouvelle

mesure ? Et pour les frais vétérinaires qu'elles avancent, est-ce qu'il est prévu qu'elles soient remboursées de ces frais ?

Monsieur PAUL : Pour l'instant, les associations, que ce soit Un Avenir Pour Eux ou Musotopia, ce sont des associations qui s'occupent essentiellement de tout ce qui va être stérilisation des chats libres, c'est-à-dire des chats sauvages qui sont effectivement capturés, stérilisés et identifiés au nom de la Mairie de Tournefeuille. Les chats de la rue des Saules ne sont absolument pas prévus dans ce processus-là, puisqu'ils sont déjà stérilisés, déjà âgés. En plus, ils sont sur du domaine privé, pas sur du domaine public. La mairie ne prendra pas en charge les frais de ces chats.

Monsieur le MAIRE : Merci pour cette réponse. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Je soumetts à votre approbation cette convention avec l'association Musotopia. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non. Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-006 Convention de partenariat avec l'Association Musotopia pour la capture des chats libres en vue de leur stérilisation et identification	34	0	0	0

FINANCE

DEL24-007 Débat d'orientation budgétaire 2024

Monsieur le MAIRE : Je donne la parole à Frédéric PARRE pour le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur PARRE : Juste une précision. Nous avons vérifié le montant de la dépense concernant le site internet spécifique de l'Escale. Il s'agit de 13 320 euros pour solde de tout compte, ce n'est pas par an. Effectivement, il y a une erreur de plume.

Le débat d'orientation budgétaire, nous y allons. Je pensais qu'on allait passer les autres délibérations. Bien, comme chaque année, à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février, nous devons engager ce débat d'orientation budgétaire pour l'année 2024. Je rappelle pour nos concitoyens, de quoi il s'agit. C'est le code général des collectivités territoriales qui prévoit, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Le vote du budget primitif cette année devrait avoir lieu à l'occasion du Conseil Municipal du 26 mars, afin de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations du prochain budget de la collectivité. Il est bien précisé que ce débat que nous allons voir, qui est très important, évidemment, puisqu'il engage l'avenir de la commune et des services rendus aux Tournefeuillaises et aux Tournefeuillais. Il n'a pour autant aucun caractère décisionnel et, malgré tout, il doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État, le Préfet, puisse s'assurer du respect de la loi. Le DOB, le débat d'orientation budgétaire, prend appui

sur un rapport d'orientation budgétaire qui vous a été adressé. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, il est prévu la production de ce rapport. Dans ce rapport, vous avez pu le constater encore une fois cette année, on y trouve nos orientations budgétaires qui préfigurent évidemment nos priorités, celles qui seront affichées dans le budget au mois de mars, le budget primitif 2024. On y trouve aussi la situation et la stratégie financière de la collectivité, la structure de l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel ainsi que la durée effective du travail dans la commune. C'est la loi. Ce que je vous propose, c'est comme d'habitude de rappeler d'abord le contexte et de revenir sur l'ensemble de ces points de manière synthétique, pour engager ensuite, si vous le souhaitez, le débat. On l'a déjà dit l'année dernière et l'année d'avant d'ailleurs, la prospective budgétaire, puisqu'il s'agit de réaliser une prospective, de se projeter dans l'avenir, la prospective budgétaire d'une collectivité locale est devenue, vous le savez, un exercice très périlleux. Il faut bien avoir ceci en-tête. Malgré tout, nous devons nous y employer. C'est ce que nous allons faire, mais dans un contexte qui est toujours marqué par de très fortes incertitudes nationales et internationales. Des incertitudes et un contexte qui sont marqués par, surtout, une tendance inflationniste qui reste élevée, notamment sur les prix de l'énergie, les frais financiers, les matériaux et autres consommables et tout ce qui concerne, entre autres, une collectivité territoriale. Cette inflation s'est élevée en moyenne en 2023, à 4,9 %, après un 5,2 % en 2022. Elle est encore très élevée et le gouvernement prévoit, les autorités compétentes en la matière prévoient un tassement de l'inflation au cours de l'année 2024, qu'il faudra confirmer à hauteur de 2.5 %. Mais cela reste aussi de la prospective. Pour le moment, la tendance inflationniste reste élevée et c'est ce qui impacte nos budgets et notre fonctionnement. À ceci, on ne l'a pas indiqué dans la diapositive qui est mise à votre disposition, on peut ajouter que, s'agissant du contexte, on évolue dans un contexte de croissance quasiment nulle. On a une croissance qui s'établit au titre de l'année 2023, à 0,9 % elle est quasiment nulle, et un chômage qui augmente. Une croissance qui baisse et qui va très certainement être très basse en 2024, de l'ordre de 1 %, et un chômage qui augmente, qui s'est établi à 7,2 % en 2023 et qui devrait continuer à progresser jusqu'au moins en 2025 autour de 7,8 %. Dans ce contexte difficile, compliqué, pour les collectivités territoriales, comme pour les Tournefeuillaises et les Tournefeuillais que nous sommes. Quelles sont les principales mesures de la loi de finances 2024 qui a été votée par le parlement la fin de l'année à la toute fin de l'année 2023 ? La loi de finances pour 2024 intègre bien évidemment toujours des mesures à destination des collectivités locales. Elles ne sont pas très nombreuses cette année. Pour l'essentiel, elles concernent deux points : la fiscalité locale, puisqu'il est prévu une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à hauteur de plus 3,9 %. Il s'agit de la valeur IPCH, l'indice des prix à la consommation harmonisée, fixée en novembre 2023. C'est la loi qui indique qu'il s'agit de l'indicateur de référence qui permet de définir le montant de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition. Cela a été voté par le Parlement. On le sait déjà, la fiscalité locale va augmenter du fait du vote par le Parlement d'une revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 3,9 %. S'agissant des dotations de l'État, vous savez que le montant de la DGF de Tournefeuille, on le dit chaque année, n'est pas très élevé. Le montant global de la DGF augmentera en 2024. C'est à peu près 27 milliards d'euros la DGF nationale. Elle augmentera de 320 millions d'euros. C'est ce qui a été voté par le Parlement. Cela dit, cela représente, si on fait le calcul, 320 millions d'euros d'augmentation sur 27 milliards, ça fait 1,1 %. On est très loin du montant de l'inflation.

On a une DGF qui ne suit pas l'inflation. Il faudrait qu'elle atteigne à peu près les 1,3 milliard d'euros pour correspondre au montant de l'inflation. Donc une fiscalité locale qui, du fait de la revalorisation des bases d'imposition, à l'initiative du Parlement et non pas à notre initiative, va augmenter et les dotations de l'État, la DGF, qui va certainement augmenter, y compris pour Tournefeuille, très légèrement. Nous n'avons pas encore le montant que nous percevrons, mais très faiblement. Nous en saurons davantage au moment du vote du budget primitif, au mois de mars. La loi de finances prévoit aussi toujours un amortisseur électricité. L'amortisseur électricité est maintenu. Il s'agit d'un dispositif qui permet d'aider les collectivités locales qui paient un prix élevé du mégawatt heure à leur fournisseur. À priori, nous ne sommes pas concernés puisque nous payons un montant qui est inférieur à la valeur plancher. Et puis, le Parlement a aussi renforcé ce que l'on a appelé le fonds vert, qui s'élèvera à 2,5 milliards d'euros en 2024, au lieu de 2 milliards d'euros en 2023. Nous verrons très rapidement dans quelle mesure nous pourrions en bénéficier. Il s'agit de répondre à des appels à projets. Nous verrons dans quelle mesure nous pourrions bénéficier de cette aide pour nos projets ciblés sur la sobriété et la planification écologique. Les incidences pour Tournefeuille, on les a évoquées, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition. Il y a aussi l'élaboration des budgets verts. Ceci est une nouveauté. Pour l'élaboration des budgets verts, il s'agira, à compter du compte administratif de l'année 2024, donc en 2025, lorsque nous voterons le compte administratif de notre collectivité pour l'année 2024, de servir un état qui sera intitulé impact du budget pour la transition écologique et qui permettra de valoriser les investissements verts que nous aurons engagés ou réalisés. Vous voyez des mesures qui sont importantes, mais encore une fois, des ressources pour les collectivités locales qui ne sont pas indexées sur l'inflation. Dans ce contexte, quelle est la situation financière de notre collectivité ? Faisons là un peu de rétrospective au lieu de faire de la prospective, faisons un peu d'analyse rétrospective et examinons quelles sont nos évolutions financières au titre de la période qui vient de s'écouler de 2019 à 2023. Un constat d'abord, mais on l'a déjà dit, de manière tendancielle, nous sommes toujours concernés par un effet ciseau, ce qu'on appelle un effet ciseau, qui reste toujours présent puisque nous avons deux courbes, celle des recettes de fonctionnement et celle des dépenses de fonctionnement, qui se rapprochent. Elles ont l'air de se rapprocher un petit peu moins au titre de l'année 2023, en particulier parce que je vous rappelle qu'en 2023, nous avons perçu le filet de sécurité. Il a constitué une recette de fonctionnement à hauteur de 1 106 000 euros. Mais sinon, effectivement, nous avons toujours cet effet ciseau qui reste présent et qui est pour nous, depuis de nombreuses années, et c'est pour cela que nous sommes très vigilants, un défi qui consiste à toujours avoir à l'esprit d'optimiser, de compresser nos charges de fonctionnement, tout en garantissant le niveau de nos services publics, le niveau du service qui est rendu aux Tournefeuillaises et aux Tournefeuillais. Voilà pour ce qui concerne l'évolution de la section de fonctionnement. Rétrospectivement, il y a aussi un autre indicateur, qui est important, qui est celui de l'épargne nette. Je vous rappelle que l'épargne nette, c'est l'épargne disponible après financement des remboursements de dettes, et c'est un indicateur important puisqu'il permet de mesurer quelle est notre force en matière d'épargne pour financer nos investissements. Vous pourrez constater l'évolution de 2019 à 2023, qui met en évidence, évidemment, les deux années les moins bonnes qui sont celles du Covid en 2020 et de la crise énergétique en 2022. Nous pouvons constater un rétablissement de notre épargne en 2023 autour de 2 800 000 euros

d'après nos derniers calculs. Nous verrons ce qu'il en sera dans les semaines à venir, lorsque nous aurons achevé les travaux de rattachement de tous les produits et les charges au titre de l'année 2023. Mais on pourra certainement constater, d'après ce que nous constatons, qu'il y aura encore une amélioration de cet indicateur, de ce montant. Nous allons y revenir. Notre encours de dette entre 2021 et 2023, vous l'avez sous les yeux. L'encours je vous rappelle, c'est le capital. Vous constatez qu'en 2023, notre encours s'élève à 20 639 917 euros. Il progresse, comme nous l'avions prévu. Nous avons rattaché à notre problème d'investissement, un plan d'endettement, donc rien de particulier de ce point de vue-là. Notre encours de dette a progressé conformément à nos prévisions. Mais ce qui est important, c'est de voir quelle est notre capacité de désendettement. Il s'agit de la diapositive suivante. La capacité de désendettement, qui s'exprime en nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser notre dette si on y affectait la totalité de notre épargne de gestion. Vous pouvez constater sur ce schéma que notre capacité de désendettement correspond à 4,3 années. Notre capacité de désendettement s'est améliorée en 2023 par rapport à 2022, de deux années. On est encore très loin de la limite des dix ans, de notre seuil d'alerte de dix ans à nous, et de la règle d'or des douze ans, qui est communément acceptée par l'ensemble des collectivités locales comme limite à ne pas dépasser. Étant précisé que certaines collectivités sont également concernées par un seuil critique qui est de 15 ans. Donc 4,32 années, c'est une bonne capacité de désendettement. Nous améliorons notre capacité de désendettement en 2023. Nous pouvons d'ores et déjà à la date du 2 janvier, comme c'est indiqué dans la prochaine diapositive, essayer d'établir un compte administratif provisoire. J'insiste bien là-dessus, même si je vous disais tout à l'heure que, d'après nos derniers travaux, on va certainement pouvoir constater que les chiffres seront encore meilleurs lorsque nous parlerons du budget. Mais nous pouvons déjà établir un compte administratif provisoire 2023. Qu'est-ce que fait apparaître ce compte administratif provisoire 2023 encore à la date du 2 janvier ? Ce n'est pas le compte administratif définitif. Je vous rappelle que nous avons jusqu'au 30 juin pour le voter, mais nous le votons en général au moment du vote du budget primitif. Il fait apparaître un résultat de fonctionnement sur votre gauche, d'un peu plus de 7 000 000 euros. C'est ce résultat de fonctionnement de l'année 2023 qu'il convient d'affecter en priorité au financement du besoin d'investissement. Le besoin de financement que nous calculons sur la partie droite du schéma et qui s'établit autour de 3,5 millions, puisque ce n'est pas une version définitive et il nous reste un excédent de fonctionnements autour de de 3,5 millions d'euros également. C'est cet excédent de fonctionnements 2023, qui sera affecté en recettes de fonctionnement au budget primitif de l'année 2024. D'accord ? Ces éléments financiers sont de bonne qualité, étant précisé encore une fois que lorsque nous aurons les derniers chiffres, les derniers calculs, avec les dernières valeurs actualisées, nous pourrions certainement constater une amélioration même de ces résultats, qui sont déjà bons pour l'année 2023. Mais on vous le confirmera un peu plus tard. Voilà ce que laisse entrevoir, en tout cas, le compte administratif provisoire 2023, un excédent de fonctionnements de bonne qualité. Tous les éléments que nous venons de voir, nous les retrouvons dans ce que l'on appelle la chaîne de l'épargne que vous avez sous les yeux, une analyse comparative au cas particulier entre l'année 2022 et l'année 2023, dans laquelle nous retrouvons les indicateurs que nous venons de mettre en évidence, avec une épargne brute d'un montant approximatif de 4,8 millions d'euros et une épargne nette autour de 2,8 millions d'euros

et une capacité de désendettement, il suffit de faire le calcul, de 4,3 années. Il suffit de diviser l'encours par l'épargne brute et on obtient 4,3. Cela ne fait que confirmer ce que je viens de vous dire. Au bout du compte, à confirmer, puisque ce n'est que du provisoire, mais une année 2023 qui, du point de vue financier pour la collectivité, se termine bien même si le contexte est très difficile. Nous essayons d'y veiller. Ce n'est pas toujours facile. Vous avez vu dans les schémas précédents que nous avons eu des années plus difficiles, qui correspondent évidemment aux crises qui ont impacté toutes les collectivités. C'est normal. On ne sait pas de quoi sera fait l'avenir. C'est bien le problème et la difficulté de toute prospective. Nous avons parlé des éléments financiers, de la section de fonctionnement. Parlons maintenant un peu de l'investissement. Vous savez que nous avons voté une programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026, que nous pouvons chaque année actualiser en fonction de l'évolution de la situation, du contexte et aussi de nos priorités. Nous avons tout à fait la possibilité d'actualiser la PPI chaque année. Vous avez sous les yeux, la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026, que nous avons révisé l'année dernière à 30,5 millions d'euros. Vous vous souvenez certainement de cette programmation pluriannuelle d'investissement révisée, qui tient compte aussi des décisions modificatives que nous avons intégrées en cours d'année 2023 et qui concernaient cette PPI. Pour autant, nous avons, par rapport à cette PPI 2022-2026 votée l'année dernière, pris la décision de la réviser à nouveau pour plusieurs raisons. Première raison : il convient d'adapter la période de financement du projet de construction du groupe scolaire Ferro-Lèbres. En effet, la synchronisation de l'équipement public de ce groupe scolaire avec les logements de la ZAC, la construction des logements de la ZAC qui dépendent eux-mêmes de la finalisation des procédures en cours, nous conduit à répartir la consommation des crédits, nous le verrons ensuite, de cette autorisation de programme au-delà de 2026, nous allons y revenir. Mais voilà le principe. Il faut synchroniser le projet de création du groupe scolaire Ferro-Lèbres avec la production des logements. Bien évidemment, ça n'aurait pas de sens de construire le groupe scolaire sans les logements. Ensuite, il faut actualiser, réviser la PPI parce que nous avons une évolution du coût des projets, notamment ceux qui sont en phase d'études, il faut actualiser ces coûts. Et puis, compte tenu du contexte national, international, local, nous avons décidé de lancer de nouveaux projets à forte valeur ajoutée pour la population. Pour rendre un meilleur service aux Tournefeullaises et aux Tournefeullais. Vous avez dans la diapositive qui s'affiche cette actualisation, la représentation de cette actualisation. D'abord, la nouvelle répartition du financement du groupe scolaire de Ferro-Lèbres. Le coût estimatif du projet est toujours le même : 11 320 000 euros, mais nous reportons une part des crédits de paiement en 2027 et 2028. Nous avons toujours notre autorisation de programme, création du groupe scolaire Ferro-Lèbres, mais nous reportons 5 120 000 euros au-delà de 2026. Et ensuite, comme je vous le disais, nous engageons de nouveaux projets, nous lançons de nouveaux projets. Je cite les nouveaux projets : l'extension de la crèche de l'Île aux bambins. Vous avez le montant, le coût estimatif du projet en face pour 754 200 euros. Il s'agit d'un coût estimatif. La modernisation de l'accueil et de la billetterie de la médiathèque pour 300 000 euros. L'acquisition immobilière du bâtiment Colbert qui, actuellement fait l'objet d'un portage par le EPFL, pour 1 million d'euros, et la modernisation de l'accueil général et des services de l'état civil et de l'urbanisme de la collectivité pour 350 000 euros. Ce sont les nouveaux projets que nous inscrivons dans notre PPI. Mais ce que nous faisons aussi, nous

augmentons le financement de certains projets qui sont déjà dans la PPI : nous renforçons le programme des îlots de fraîcheur pour 705 616 euros et nous renforçons le programme d'extension du cimetière de Pahin pour 500 000 euros. En conséquence, vous avez une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026 actualisée, qui est toujours actualisée à 30 500 000 euros, qui prend en compte ces nouveaux projets et ces modifications. Étant précisé que je n'ai pas parlé de la dernière ligne du tableau qui s'affiche devant vous. Vous avez les nouveaux montants pour la période 2022-2026 et le report des 5 120 000 euros pour 2027 et 2028 pour le groupe scolaire Ferro-Lèbres. Mais je n'ai pas parlé encore de la dernière ligne qui est intitulée « provision, engagement, aléas ». Effectivement, le contexte assurantiel est très contraignant pour les collectivités locales. Vous l'avez certainement lu dans la presse, les collectivités territoriales ont beaucoup de mal à assurer leur bien. Il est très contraignant. Les primes s'envolent et nous proposons, pour cette raison-là, de constituer une réserve de 500 000 euros pour pouvoir subvenir à tout type d'aléa en matière d'investissement, mais globalement, si vous faites l'addition des montants qui s'affichent, vous obtenez au bout du compte, au titre de la période 2022-2026, pour notre PPI 2022-2026, un montant de 30 500 000 euros. Voilà pour la PPI. Nous avons fait un peu de rétrospective, un peu de prospective. Nous avons évoqué le fonctionnement, l'investissement en rétrospective, en prospective. Revenons à l'année 2024. Quelles sont, plus précisément peut-être, quelles seront les orientations de notre BP 2024, celle que nous mettons au débat d'orientation budgétaire ? Il s'agira pour nous de mener toujours des actions fortes en matière d'éducation de solidarité, de vivre ensemble à travers l'ensemble des politiques publiques que nous développons : la culture, le sport, la tranquillité publique, la transition écologique. La transition écologique, on le sait, étant le véritable dénominateur commun de l'intégralité de nos projets depuis le début de notre mandat. Il s'agira aussi de poursuivre dans le sens de la sobriété énergétique. Cela s'impose à nous. De garantir à la population, toujours, malgré les contraintes, c'est pour cela que nous voyons très sérieusement aux éléments financiers de la collectivité, il s'agira de garantir à la population un service public de qualité, toujours. Pour cela, de réaliser les investissements nécessaires, et c'est là aussi leitmotiv, de garantir l'équilibre financier de la collectivité, c'est-à-dire veiller, je le répète sans cesse, nous le répétons sans cesse dans nos documents et à l'oral, de veiller à la maîtrise des dépenses et à la recherche de nouvelles recettes. Voilà nos orientations générales. Nous allons venir sur les projets ensuite. Dans ce contexte, nous nous sommes, évidemment comme toutes les collectivités, posés la question de la fiscalité. Je vous ai dit tout à l'heure que, du fait du vote par le Parlement, dans la loi de finances, d'une revalorisation des bases d'imposition bien évidemment, l'impôt foncier va augmenter en 2024, mais la collectivité n'augmentera pas, elle, son taux d'imposition à la taxe foncière en 2024, comme l'année dernière. Les taux d'imposition, ce sur quoi nous avons la main. Nous ne pouvons pas décider d'une augmentation ou d'une revalorisation des bases d'imposition. Ça, c'est la Nation qui le décide, c'est le Parlement. Mais nous pouvons éventuellement voter une augmentation du taux d'imposition à la taxe foncière. Nous n'augmenterons pas ce taux d'imposition en 2024 comme en 2023. Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties, n'augmentera pas en 2024, à Tournefeuille. S'agissant de la vie associative, vous savez que nous sommes très attachés à notre tissu associatif à Tournefeuille et que, chaque année, nous votons une enveloppe importante de subventions notamment, au profit des

associations de toutes sortes, de la collectivité. En 2024, nous poursuivrons notre soutien. Non seulement nous le poursuivrons, mais nous augmenterons le soutien que nous apportons aux associations et à l'ensemble de nos partenaires. Bien évidemment, s'agissant des associations, des conventions d'objectifs seront toujours maintenues pour les associations qui perçoivent plus de 23 000 euros et, comme indiqué en 2023, puisque nous l'avons dit et donc on va le faire, comme nous l'avons indiqué en 2023 d'ailleurs, un travail de fond sera mené par l'Office Municipal des Sports sur les subventions versées aux associations sportives. Une sorte de revue sera réalisée par l'OMS sur les subventions aux associations sportives en 2024. Voilà, pour ce qui concerne la vie associative : un soutien poursuivi et augmenté. Quelles sont, pour revenir à des éléments plus budgétaires et plus financiers, quelles sont les répartitions de nos recettes et de nos dépenses, celles que nous prévoyons en tout cas en 2024 ? La structure de nos recettes et de nos dépenses de fonctionnement en 2024 ne devraient pas évoluer par rapport à 2023. Vous avez sous les yeux cette structure. Cette structure met en évidence, pour ce qui concerne les recettes, puisque c'est ce que nous avons sous les yeux, met en évidence trois pôles principaux de recettes : la fiscalité locale, près de 70 % de nos recettes, les dotations de l'État pour 15 % environ de nos recettes et les produits des services pour 12,7 %, comme l'année dernière. S'agissant des dépenses, là aussi, nous n'attendons pas un bouleversement de la structure de nos dépenses de fonctionnement. Là aussi, pour citer les trois pôles principaux : Premier pôle bien évidemment, comme c'est le cas dans toutes les collectivités, dans toutes les communes, les charges de personnels 52,4 %, puis les charges, je dirais globalement, je regroupe le deuxième et le troisième poste, que j'appellerai de manière générale les charges de gestion, qui s'agissent des charges à caractère général ou les autres charges de gestion, pour l'une 37,7 % et pour l'autre 7,6 %. Voilà les principaux postes de dépenses que nous prévoyons en 2024 : les charges de personnels en 1 et les charges à caractère général en 2. Revenons à l'investissement et quels sont les projets d'investissement que nous prévoyons en 2024 ? On en a déjà une petite idée, puisqu'on a parlé de la PPI et que c'est dans le cadre de cette programmation pluriannuelle d'investissement que s'inscrit une partie, une grande partie de nos investissements. Les projets d'investissement en 2024, je les liste, vous les avez sous les yeux : le groupe scolaire de Ferro-Lèbres, la transition écologique et énergétique, l'extension du cimetière de Pahin, la rénovation des équipements sportifs, le mieux-être au travail. Nous allons le voir, la collectivité a beaucoup travaillé sur cette question-là donc nous allons poursuivre notre travail. Le mieux-être au travail, bien évidemment, la tranquillité publique, la sûreté et le développement de la vidéoprotection, avec de gros investissements en matière de vidéoprotection notamment, et la digitalisation. Il y a encore des choses à faire dans la collectivité en matière de numérique, la digitalisation des services de la collectivité au profit de la population. Dernier point : les richesses humaines. Passons de suite aux effectifs. Les effectifs ont été en 2023, identiques à ceux de l'année 2024, avec une proportion de 76 % de femmes et de 24 % d'hommes : Pas de changement de ce point de vue-là, et au même niveau, à quelques unités près. Vous savez que nous avons poursuivi notre engagement dans la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents en 2023, tout particulièrement avec la mise en œuvre d'un nouveau régime indemnitaire à compter d'octobre 2023, mais aussi en favorisant l'avancement et la promotion des agents de la collectivité, avec 58 agents nommés, promus. Vous retrouvez ces éléments dans le schéma qui se présente à vous. Vous

avez le nombre d'agents rémunérés en décembre 2020 jusqu'à 2023. Vous voyez qu'il y a eu une augmentation des effectifs et, pour faire face à nos besoins, tout simplement, et une structure en 2023 des effectifs qui est, je dirais, semblable, pour ne pas dire similaire, à celle de l'année 2022. Les dépenses de personnels, elles augmentent. Je vous ai dit que les effectifs avaient légèrement évolué, mais ils augmentent surtout du fait de mesures nationales de revalorisation du SMIC, de revalorisation catégorielle pour la catégorie C, de choses plus précises, plus spécifiques, de passage en catégorie B, par exemple des auxiliaires de puériculture. Et puis aussi une augmentation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires de 3,5 % au milieu de l'année 2022, qui s'est répercutée en année pleine, en année 2023. Cela fait plus 727 689 euros en 2024. Ce sont les calculs que nous avons faits. Ces répercussions représentent une évolution de 4,04 % en 2024 que nous prévoyons, après une augmentation aussi en 2023. Pour finir, c'est presque la conclusion, s'agissant du personnel, en 2024, le dialogue social va se poursuivre. Il a été riche en 2023, je vous l'ai dit : revalorisation du régime indemnitaire, augmentation des promotions, mais il y a encore, bien évidemment du travail. En 2024, le dialogue social soutenu permettra d'adapter nos lignes directrices de gestion aux enjeux de la période qui est devant nous, jusqu'à la fin du mandat 2024-2026, sur tous les fronts : gestion des emplois et des compétences, attractivité, mieux-être au travail, on l'a déjà dit, pour améliorer donc toujours la qualité du service rendu aux Tournefeullaises et aux Tournefeullais. Pour cela, nous augmenterons notre budget de fonctionnement formation de 40 % environ. Nous retrouvons tous ces éléments dans le rapport d'orientation budgétaire. Pour résumer, je dirais que le contexte est toujours plus incertain et contraignant pour les collectivités territoriales. J'ai essayé de l'illustrer. Il rend l'exercice de prospective toujours particulièrement délicat, mais il appelle bien évidemment à la prudence. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous essayons de faire chaque année, et à la responsabilité de tout un chacun, de tout le Conseil Municipal. Pour autant, nous savons que nous avons devant nous des enjeux importants et nous ne manquons pas d'ambition, voilà.

Monsieur le MAIRE : Merci, Frédéric. Merci beaucoup de cette présentation très claire et très complète. Merci, merci beaucoup. Je vous donne la parole. Je donne la parole à celles et ceux qui veulent la prendre. Laurent SOULIE, Nadine STOLL.

Laurent SOULIE : Oui, merci. Sur ce gros dossier, je vais être peut-être un petit peu long. Je vais essayer d'aller droit au but et de ne pas prendre trop de temps à ce conseil. Tout d'abord, je voudrais revenir juste sur la mention de la DGF, puisque vous aimez chaque année rappeler combien la DGF n'a pas suffisamment augmenté. Elle n'a pas baissé en l'occurrence, mais effectivement, on a mentionné, on a parlé des 2,2 % d'augmentation que vous avez mis en rapport avec l'inflation en disant : ce n'est pas de l'inflation. Je crois qu'il y a pas mal de gens qui nous écoutent, ou même ici, dans cette salle, qui, dans leurs métiers respectifs, n'ont pas eu, ne serait-ce même que 2 % d'augmentation, en tout cas, ce n'est pas mon cas. J'ai fait un calcul assez simple sur le montant de la dotation forfaitaire qui est attribué à Tournefeuille. En imaginant ce qui se serait passé si on avait eu 5 % d'augmentation sur cette DGF, il s'avère que la variation serait de 65 000 euros et rapporter à l'ensemble de nos recettes de fonctionnement, cela représente 0,17 %. C'est juste pour réaffirmer cela avant de regarder un petit peu les dépenses de notre ville, donc premier point, cette

DGF. Ensuite, il y a un point qui m'inquiète un petit peu et je voudrais en quelque sorte tirer la sonnette d'alarme par rapport aux indicateurs de la ville. Tout d'abord sur notre taux d'épargne brute, puisque vous nous montrez dans le document, en page 13, et également dans le tableau qui est en page 15, qu'on voit qu'aujourd'hui notre taux d'épargne brute, qui se situe autour de 12 %, va baisser l'an prochain pour passer à 8 %, l'année suivante à 7.5 % et finalement arriver à 7,1 % en 2026. On est juste au-dessus du seuil qui s'appelle le seuil limite, en dessous duquel la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite. C'est quand même assez inquiétant de voir qu'on s'engage sur une voie qui va réduire notre taux d'épargne brute à 7 %. L'autre point, c'est la capacité d'endettement de notre commune. On parle en années nécessaires à rembourser notre dette. On était en 2023 à 4 années. Jusque-là, on n'avait rien à dire sur ces points-là, puisque les indicateurs étaient plutôt corrects et plutôt au vert. L'an prochain, on va s'approcher de 7 années. 6,95 années. Allez, on dira 7. En 2025, le prévisionnel nous donne 7,2 années et en 2026, selon vos chiffres, on arrive à 9,2 années. Là, on est encore en dessous du seuil. Vous avez créé ce seuil limite propre à Tournefeuille, qui est à 10 années. Quand on considère généralement douze années. Bon, quand même on se rapproche de 9 années. On voit la courbe qui est en page 33, qui augmente quand même dangereusement. On tire un peu la sonnette d'alarme. Je vous avoue qu'on est un petit peu inquiet de voir les finances de la ville dériver un petit peu comme ça. On avait noté l'an dernier, un coup de frein de votre part sur certains investissements, en particulier le complexe Labitrie, qui s'expliquait par la volonté de maîtriser nos dépenses. Je vais revenir sur la ZAC de Ferro-Lèbres, le groupe scolaire et ces 5 millions qui sont finalement redistribués sur d'autres postes. Peut-être que ça aurait été l'occasion d'essayer de balancer ça différemment, afin d'éviter d'aller frôler ces seuils limites, cette zone dangereuse dans laquelle on s'engage. Ensuite, je voudrais rentrer un peu dans le détail des chiffres que vous nous présentez. Tout d'abord sur le pôle de dépense enfance, jeunesse, solidarité. J'ai mentionné les 5 millions d'euros liés aux groupes scolaires de Ferro-Lèbres qui sont déportés au-delà de la fin du mandat. Je vous avoue qu'on a été très surpris de voir que vous engagez finalement des dépenses au-delà du mandat. C'est une forme de cadeau que vous allez laisser à vos successeurs, qui correspondent à des dépenses non engagées pour ZAC de Ferro-Lèbres. On le comprend comme ça, on déduit assez facilement. On a déjà abordé cette question avec vous. Le projet prend du retard. Est-ce que c'est lié au recours, aux nombreux recours qui sont engagés contre le projet ? Est-ce que c'est une forme de pessimisme de votre part sur l'aboutissement de ce projet ? Je ne sais pas, vous allez nous le dire. La question plus précise, c'est à quels investissements non réalisés ces 5 millions d'euros correspondent-ils ? Monsieur PARRE, vous avez répondu, en partie en nous disant que le groupe scolaire de Ferro-Lèbres sera synchronisé avec l'avancement du projet. On avait, je crois, que Monsieur MORCHID avait abordé cette question, il y a quelques conseils municipaux, en évoquant le fait que ce n'était pas forcément bien pensé de construire une école avant qu'il y ait des logements. Vous nous aviez répondu que c'était comme ça que ça allait se faire. Je vois que vous repoussez. Est-ce qu'on parle du groupe scolaire déjà ? Ça, c'est une de mes questions. Est-ce qu'on parle du groupe scolaire, de la crèche ou de la maison de quartier ? Parce que ce n'est pas du tout précisé dans vos documents, et si, effectivement, c'est le cas du groupe scolaire ou d'une autre infrastructure, quand est-ce qu'elle sera construite ? Est-ce que vous avez une vision un peu plus précise

de comment vous allez réaliser ces travaux ? Ces 5 millions d'euros que vous reprogrammez au-delà du mandat, vous en affectez une partie à de nouveaux investissements dont l'agrandissement de la crèche l'Île aux Bambins. Et j'ai une question un peu financière sur la partie enfance, jeunesse, solidarité. On passe de 12 millions d'euros dans la PPI 2023, on passe à 13,1 millions d'euros, quand on inclut ces 5 millions d'euros qui sont déportés au-delà de 2026 et donc on a un écart d'un peu plus de 1 million d'euros. Or, vous ne mentionnez que les 754 000 euros de la crèche l'Île aux Bambins. Il y a à peu près peu plus de 300 000 euros qui ne sont pas expliqués, ou peut-être il faut les chercher dans la ligne mobiliers et travaux dans les écoles. C'est ma question : où sont ces 300 000 euros qui sont le delta entre l'avant et l'après, ou est-ce qu'il faut chercher une augmentation des investissements de la ZAC de Ferro-Lèbres ? C'est une question. Voilà pour la partie enfance, jeunesse, solidarité. Ensuite, sur la culture, il ne faut pas regarder le budget tout seul, parce que sinon on prend peur. On a un budget en très forte augmentation, de plus de 270 %. Ça s'explique principalement par l'achat du bâtiment Colbert, ce bâtiment qui était un ancien bâtiment d'entreprise dans la zone industrielle de Pahin. Je me souviens de quand ce bâtiment avait été acquis par l'EPFL, je crois que c'est Monsieur BENSOUSSAN qui avait évoqué un projet de faire une zone télé-working dans la zone. On n'avait pas trouvé cela très pertinent. Aujourd'hui, vous y avez relogé des associations culturelles, c'est très bien : Marionnettissimo, Proyectarium, suite à la démolition du bâtiment administratif. J'ouvre une petite parenthèse au passage : eux, ils ont eu la chance d'être relogés. Ce n'est pas le cas des élus d'opposition, vous m'attendiez un peu sur ce sujet peut-être. Ce n'est pas le sujet, mais ça prouve quand même que quand on veut, on peut. J'ai oublié de vous poser une question orale pour ce Conseil Municipal, malheureusement, mais elle viendra au prochain. Comme ça, vous avez le temps de nous trouver un bâtiment en dur d'ici le prochain Conseil Municipal. Ma question sur ce bâtiment, ce sont les 1 million d'euros qui sont budgétaires. Je n'ai plus en tête le prix d'achat initial. Est-ce que c'était du même ordre ? Mais les 1 million d'euros sont-ils entièrement dévolus à l'achat du bâtiment ou est-ce qu'il y a un montant des investissements ? Vous parliez de travaux d'accessibilité. Quel est le montant de ces investissements à réaliser pour mettre en conformité le bâtiment afin qu'il puisse recevoir du public ? Voilà pour la part culture. D'autres questions sur le sport : je vois qu'il y a un budget en augmentation de 376 000 euros et vous parlez en page 16 du rapport d'orientation budgétaire, vous parlez de rénovation des équipements sportifs. Ma question, c'est de quelle rénovation parle-t-on ? Est-ce qu'il y a un équipement en particulier qui justifie cette augmentation de budget ? Est-ce que c'est la piscine de l'Oasis dont on a déjà parlé précédemment ? Et avez-vous également intégré dans ce budget pluriannuel pour les sports la révision de la politique municipale qui consiste à faire payer à ce jour l'utilisation d'infrastructures municipales aux clubs utilisateurs de l'Oasis, je pense en particulier au TSN, qui était en train de manifester tout à l'heure devant la mairie, et au SDNT, Sport Détente Natation Tournefeuille, qui sont tous les deux utilisateurs de cette infrastructure. Voilà pour la partie sport. J'ai deux questions. Côté vie citoyenne, c'est un peu plus compliqué de s'y retrouver, parce qu'il manque 70 000 euros entre ce qu'on avait auparavant et ce qu'on a aujourd'hui. On était à 4 700 000 euros, on passe à 5 500 000 euros, en venant de 4 720 000 euros donc il y a un écart qui n'est pas expliqué. Si vous pouvez nous éclairer sur la vie citoyenne. Et ensuite, dernière question, sur les montants 370 000 euros de plus sur le pôle « mobilier parc

automobile, acquisition ». Juste par curiosité, est-ce qu'on pourrait avoir le détail de ces investissements ? Ça, c'est pour clarifier et est-ce que j'aurais l'occasion de conclure tout à l'heure sur le débat d'orientation budgétaire ?

Monsieur MAIRE : Vous aurez la possibilité de reprendre la parole. Il n'y a pas de difficulté. Le débat n'est pas clos. C'est peut-être prématuré de conclure. C'est-à-dire conclure sans nos réponses, c'est une conclusion un peu erronée sans doute. D'autres prises de parole. Nadine STOLL.

Madame STOLL : Oui, je vais être plus rapide. Concernant le PPI, et on a fait un comparatif. Non, non, ce n'est pas un reproche. Concernant le PPI 2023, comparé à celui de 2024, concernant la ligne « foncier véhicule mobilier ». On a constaté un écart très important, à savoir que pour 2023, on avait 3,3 millions d'euros et que pour 2024, on en est à 7. Donc, on aimerait avoir effectivement des explications quant au projet avancé ou en tout cas listé. Et autre ligne toujours sur ces PPI, il s'agit de la transition écologique, qui passe de 5,6 millions à 4,9 millions, malgré une augmentation de 700 000 euros annoncée. Donc, comment expliquer cette différence en négatif, du coup, cette fois-ci. Voilà pour la partie PPI. Il a été dit qu'il y aurait un soutien auprès des associations avec augmentation de subvention. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus, et notamment là, c'est embêtant effectivement de citer une association en particulier, mais ça vaut quand même le coût de le rappeler. TSN, qui a manifesté, qui continue de manifester, le dit clairement : si au mois de juin, ils n'ont pas la subvention demandée, c'est un club qui est mort. Ils nous mettent au pied du mur. Quand je dis « nous », c'est collectivement. Et il faut savoir que, nationalement, toutes les villes financent les lignes d'eau mise à part trois villes en France, dont Tournefeuille. Cugnaux, qui est tout à côté, finance ses lignes d'eau pour ses adhérents. C'est simplement pour montrer qu'il y a urgence et qu'on n'a pas le temps d'attendre des décisions, des discussions pour financer ce besoin. C'est une association qui est mise, comment dire, en-avant quand il s'agit de valoriser les exploits des nageurs et sauveteurs, et c'est bien légitime, mais il faut faire en sorte de la faire vivre durablement. Donc, ce sont les remarques que je fais à cette heure.

Monsieur le MAIRE : Une série de réponses sur vos deux interventions, et on viendra compléter avec d'autres interventions pour illustrer, soit pour des réponses très précises, soit pour appuyer, dans un sens. Nous sommes sur un débat d'orientation budgétaire. Vos questions sont relatives. Vos questions, on aura plus de facilité à y répondre au BP et éventuellement entre les deux, dans une commission, je ne sais plus comment elle s'appelle, « Gérer et administrer » ou en Commission Plénière comme cela j'y serai. Ce sera plus facile de le regarder ligne par ligne, parce que le débat, et on n'est pas dans le débat d'orientation budgétaire. Sur certains propos de Monsieur SOULIE, oui, tout à fait. Est-ce que c'est comment on explique... Oui, il y a de la révision des lignes budgétaires, parce que les coûts des travaux qui étaient prévus ont augmenté. Cela n'a échappé à personne. Le contexte est défavorable, on va dire de 20 %, des coûts de travaux en moyenne, sur tout ce que l'on produit. Il y a de la révision des prix dans ce que vous évoquez. Je ne veux pas répondre au cas par cas sur cela. On est sur de la révision des choses. Et puis après, effectivement, on est sur une PPI. Une PPI, ça se révise, ça s'actualise. Il n'y a rien de bizarre à cela. Il y a des choses qui peuvent être engagées. Vous avez raison, des choses qui ne peuvent pas être engagées. L'espace sportif de Labitrie, on a été bien triste de ne pas

pouvoir engager cette dépense. En revanche, derrière il y avait d'autres priorités qui étaient restées un peu en attente, derrière l'engagement de l'espace sportif, je pense à l'extension de la crèche, on a une fenêtre, on a une opportunité pour engager un certain nombre de dépenses qu'on n'avait pas forcément priorisé alors qu'on venait engager l'espace sportif de Labitrie. C'est un travail qui est normal, naturel. Le contexte, l'instabilité du contexte, fait que ce travail-là, il est annuel, alors qu'on vient faire un peu de prospective, on vient faire une programmation pluriannuelle des investissements et qu'on se dit : mais ils se sont trompés dans les calculs, ils se sont trompés dans les estimations, ils se sont trompés dans un truc. Non. Ce sont les incertitudes et l'instabilité du contexte, je prenais la question des coûts de construction, mais il y en a plein d'autres, qui font qu'on est amenés à réviser, réviser, réviser et avec une trajectoire qui est, en revanche, connue. Je ne reviendrai pas sur des questions précises de la rue Colbert. Ce bâtiment faisait l'objet d'un portage par l'EPFL. Il y avait plusieurs projets initialement. Il n'y avait pas que le projet évoqué par Monsieur SOULIE. Il y avait d'autres projets, et notre projet aujourd'hui, c'est d'en faire effectivement un équipement à destination culturelle. Les surcoûts sur le sport, cela ne concerne pas l'Oasis. Vous fléchiez dans votre commentaire des crédits d'investissement : on ne verse pas de crédit d'investissement à un syndicat intercommunal, on verse des crédits de fonctionnement. C'est pour une réponse technique. Non, les finances de la ville ne dérivent pas Monsieur SOULIE. C'est intéressant parce que vous avez une réponse qui est la vôtre sur la DGF. J'aime beaucoup ce débat sur la DGF. Alors qu'il fasse 50 000 ou 100 000, j'aime beaucoup ce débat, voilà. La Première ministre, au mois de novembre, nous dit : dormez tranquilles les élus locaux, je mettrai le coefficient de l'inflation, la DGF sera revalorisée à hauteur de l'inflation en 2024. Ça, vous ne l'avez pas dit Monsieur SOULIE. Moi, je vous le dis, je l'ai déjà dit, vous l'avez déjà entendu. Ça vous fait sourire. Mais c'est un engagement qui n'est pas tenu. Et des engagements qui ne sont pas tenus de l'État et on peut faire l'histoire des engagements non tenus, des compensations qui ne sont pas faites, il y en a beaucoup, tout le temps. Ça nous contraint et il y a une forme d'imprévisibilité de cela. Donc, vous nous reprochez un certain nombre de choses. Non, je me suis trompé ?

Monsieur SOULIE : Vous le prenez comme ça. Je ne reproche rien.

Monsieur le MAIRE : Très bien, je préfère avoir fait une mauvaise analyse du sujet. Dites à vos amis. Remontez à vos amis. Il y a maintenant un nouveau gouvernement, un nouveau Premier ministre. Je crois que cela serait... Vous savez, la relation entre l'État et les collectivités, elle est simple. Les élus locaux ont besoin de restaurer de la confiance. Ils n'ont pas besoin d'un contrat. On a besoin de confiance et on attend que soit restaurée la confiance. Mais je note votre calcul. Non, je pense que la DGF ne sera pas indexée sur l'inflation pour 2024, et je pense même qu'on va attendre une réforme de la DGF et faire une réforme d'une dotation importante comme celle-ci. 27 milliards d'euros, au niveau national, sans bouger le cadre, je peux vous dire que, c'est-à-dire prendre aux uns pour donner aux autres. Globalement, assez simplement. C'était notre petite séquence sur la DGF. Non, les finances de la Ville ne dérivent pas. La gestion est sérieuse, la gestion est rigoureuse, on maîtrise des dépenses de fonctionnement. On aimerait avoir de la visibilité, on ne l'a pas. Oui, effectivement, il y a un recours à l'emprunt qui est supérieur, mais c'est partout. Les taux d'intérêt

auxquels on va emprunter en 2024 seront sans doute inférieurs à ceux de 2023. La gestion est rigoureuse, à la fois en matière de fonctionnement et d'investissement. Non, les finances de la Ville ne dérivent pas. Et oui, effectivement, cela a déjà été dit sur Ferro-Lèbres. Je veux dire, c'est assez naturel de décaler dans le temps. Heureusement, Monsieur SOULIE, qu'on fait des investissements, qu'on décide, nous élus, en responsabilité, à un moment donné, qu'on engage des investissements qui vont servir les Tournefeullais, qui vont répondre au service public pendant de nombreuses années. Heureusement, et ça, je veux dire, ça fait partie des choses naturelles. Vous voyez. C'est bien l'école et dans les documents, il y a école. Il n'y a pas, on ne sait pas ce que c'est sur Ferro-Lèbres, il y a bien un groupe scolaire Ferro-Lèbres, vous regarderez bien dans les tableaux. Donc non, il n'y a pas la crèche, non, il n'y a pas la maison de quartier. On est sur le groupe scolaire qui vient être groupe scolaire de Ferro-Lèbres. C'est bien indiqué et précis, et c'est normal que l'on vienne ajuster cet équipement à la livraison des logements, d'une part, et puis, la question technique du moment où on va pouvoir donner le top départ avec la maîtrise des fonciers, etc., c'est bien naturel. L'essentiel des réponses précises que vous évoquez sur tel secteur, etc., c'est à voir en commission et on les réabordera, parce qu'elles sont budgétaires, elles ne sont pas relatives aux orientations budgétaires. J'en terminerai par la question du soutien aux associations et la question du TSN puisque vous allez très précisément là-dessus. Oui, nous nous sommes engagés en 2023 à soutenir les associations. On ne refait pas le débat. Et vous reprendrez le compte-rendu ou la vidéo, vous verrez quels sont les élus qui ont soutenu cette position de la municipalité, de la majorité, pour dire : oui, nous viendrons aider les associations. Vous regarderez qui s'est exprimé sur le sujet. Je referme cette parenthèse. Pardon, mais le travail, ce n'est pas en tapant sur des casseroles. Je suis désolé. Le travail avec les associations, il sera dans le dialogue, pas en tapant sur des casseroles. Je le dis publiquement, je l'ai dit au président du TSN. Il continue, très bien, mais je ne vais pas être impressionné par des bruits de casserole. Donc, oui, nous effectuerons ce travail avec les élus de la majorité qui siègent à l'OMS et les élus du Conseil Municipal, de façon large, mais dans le dialogue, parce que c'est comme ça que ça doit se concevoir et on est capable de budgétairement après avoir voté un BP au mois de mars, de liquider, de mandater des subventions très rapidement en situation d'urgence, mais s'il vous plaît, vous amenez sur le terrain du Conseil Municipal ce sujet, je vous le dis vraiment très tranquillement. Oui, nous nous sommes déjà engagés à aider les associations, mais attention, pas sous pression du bruit de casseroles. Ce n'est pas acceptable ! Pour moi, ce n'est pas entendable. Je vous ai répondu sur ça. Je vous donne la parole. Patrick CHARTIER voulait s'exprimer et ensuite, on verra d'autres interventions.

Monsieur CHARTIER : Oui, Monsieur le MAIRE. Lors du projet de loi de finances adoptée en décembre dernier à l'Assemblée nationale, il a été voté une augmentation des bases des valeurs locatives de 3,9 % pour 2024. Augmentation qui concernera tous les Français soumis à la taxe foncière. À noter sur l'avis de taxe foncière 2023, l'apparition de la taxe spéciale d'équipement pour le financement de la LGV, votée par Toulouse Métropole. Cette TSE concerne tous les habitants de la métropole, et ce pour 40 ans, ce qui a probablement échappé à nombre de Tournefeullais. En revanche, comme en 2023, il n'est pas prévu d'augmentation des taux de fiscalité communale en 2024 pour Tournefeuille, malgré un contexte très contraint pour les

finances des communes depuis des années. Contexte auquel s'est ajouté depuis deux ans la hausse des charges de personnel et la hausse des coûts, en particulier ceux de l'énergie. Dans ce contexte, la commune a mené une politique volontariste en direction du personnel communal via la promotion, comme on l'a vu, de 58 agents et un travail de fond sur le régime indemnitaire, ce qui a permis de compenser en partie la baisse de pouvoir d'achat. La commune mène également une politique volontariste en matière de transition écologique, avec plus 700 000 euros sur la PPI 2022-2026 réajustée. Cette enveloppe supplémentaire va permettre d'aller plus vite sur la réalisation des îlots de fraîcheur dans les écoles et de continuer le programme ambitieux en termes de suivi des consommations d'énergie, de mise à niveau énergétique des bâtiments publics et de développement des énergies renouvelables. Plus la commune investit dans la transition énergétique, plus elle limite ses besoins en énergie, ce qui est bon pour ses finances et, accessoirement, pour la planète. Dans le projet de loi de finances pour 2024 adopté par le Parlement, il est prévu de rendre obligatoire l'instauration d'un budget vert pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants dès 2024. Ce budget vert est destiné à présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Ces exercices de budgétisation verte vont conduire les services et les élus à aborder les enjeux environnementaux tout au long du cycle budgétaire. C'est une étape importante. L'étape suivante sera pour les collectivités de pouvoir différencier les emprunts liés à des investissements de transition écologique des autres emprunts, car les investissements dans la transition écologique permettent le plus souvent de faire des économies sur les budgets de fonctionnement. Une autre étape serait la mise en place d'un tiers financement pour les investissements importants en matière de transition écologique. Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : Merci. D'autres prises de parole. Allez-y. Nadine d'abord.

Madame STOLL : Je ne crois pas qu'on ait répondu à notre question concernant les écarts entre le PPI 2023-24 concernant le « foncier, véhicules et mobiliers » qui, je le rappelle, passe de 3,3 à 7 millions. Patrick, effectivement, fait état d'une augmentation concernant la transition écologique de plus de 700 000 euros, mais à l'arrivée, on a une baisse de 5,6 à 4,9 millions d'euros concernant la ligne transition écologique. Et donc, qu'est-ce qui fait qu'il y ait une telle différence ? En plus, dans le premier cas et en moins dans le deuxième.

Monsieur le MAIRE : Ça s'anime à ma gauche et on va vous donner une réponse. On va vous donner une réponse, peut-être complète, encore une fois, peut-être pas. Et si elle ne l'est pas, franchement restons sur les orientations et dès lors qu'on sera sur le budget, on saura répondre à vos questions, précisément. Laurent SOULIE.

Monsieur SOULIE : Oui, effectivement, je n'ai pas du tout les mêmes chiffres parce que j'avais posé la même question, mais l'écart que j'ai noté était de 370 000 euros, Mais vous avez raison, on n'est pas dans l'élaboration du budget primitif, c'était plus sur l'orientation que je posais la question. Oui, vous nous dites sur l'augmentation en revanche, des 300 000 euros sur la ZAC de Ferro-Lèbres, qu'il est question d'augmentation du coût de la construction. Cela aurait été bien juste de le mentionner. Cela aurait évité, peut-être, qu'on pose une question inutile. Si cela est bien le cas.

Par rapport à la synchronisation de ce groupe scolaire : vous nous dites que c'est le groupe scolaire uniquement. Est-ce que cela veut dire que l'on va quand même lancer la construction de la crèche et de la maison de quartier ? Ça, c'est prévu, c'est uniquement le groupe scolaire qui va être... d'accord vous confirmez. Moi, ce qui me pose un petit peu problème sur cette question-là, c'est surtout que vous planifiez des dépenses d'investissement au-delà de 2026. Vous avez été élu jusqu'en 2026 et vous décidez des dépenses de la mairie au-delà de votre mandat. C'est sur le plan purement, je ne sais pas si on peut dire, déontologique ou moral, politique. Ça me choque un petit peu personnellement de voir que, une dépense qui était prévue, vous la reportez, vous la laissez à vos héritiers. Est-ce qu'on refait un tour ? Et moi, j'aimerais conclure tout à l'heure.

Monsieur le MAIRE : Allez-y cette fois. Concluez, s'il vous plaît. Nadine, est-ce que vous souhaitez reprendre la parole ? Le micro est resté ouvert. Merci d'accord.

Monsieur SOULIE : En conclusion, ce rapport d'orientation budgétaire, on a abordé des questions un peu financières, un peu de détails. Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y a quelque chose qui m'inquiète un tout petit peu plus. Il y a des grands absents dans ce rapport, et en particulier dans la rubrique solidarité. Vous écrivez dans le préambule du rapport que vous voulez voter un budget en équilibre et sincère, qui répond aux besoins quotidiens des Tournefeullais. Et là, il y a un sujet que j'aimerais aborder ce soir, qui est un besoin quotidien des Tournefeullais et sur lequel on pêche. On n'est pas les seuls. Vous allez me dire : on n'est pas la seule commune dans ce cas-là, il y en a beaucoup d'autres. C'est la question de la santé. C'est une question qu'on avait abordée en 2020, avec l'idée de construire une maison de santé, accueillir de nouveaux médecins. Vous le savez aussi bien que moi, dans notre commune, c'est de plus en plus difficile d'obtenir un rendez-vous, il y a de moins en moins de médecins. Vous n'êtes pas responsable de cela, bien entendu, mais je ne vois rien dans votre rapport d'orientation budgétaire, qui vise à essayer d'apporter des solutions, à essayer de faire venir, accueillir de jeunes médecins dans notre commune, en dédiant une partie de notre budget d'investissement à la construction peut-être d'une maison pour accueillir des médecins. Notre commune, malheureusement, encore une fois, je le redis, on n'est pas les seuls dans ce cas, et c'est parfois même encore plus critique dans les zones rurales, mais on est quand même 30 000 habitants à Tournefeuille. On est en train de devenir, rapporté au nombre d'habitants, une forme de désert médical. Là-dessus, comme sur la question, par exemple, d'une mutuelle municipale, il y a une ville voisine, que vous connaissez très bien, qui a mis cela en place. On ne voit pas d'ambition de ce côté-là de la ville de Tournefeuille, alors que la solidarité, c'est quand même aussi un petit peu quelque chose qui vous tient à cœur. J'aimerais entendre votre position sur ces questions de santé et de comment on pourrait faire en sorte d'accueillir de nouveaux médecins à Tournefeuille. Ensuite, dans la transition écologique, Monsieur PARRE, vous avez appuyé le fait que c'était un véritable dénominateur commun de l'intégralité de nos projets. Tout à l'heure on a évoqué, Agnès DEFOSSE a évoqué une subvention de Toulouse Métropole, dont on avait perçu qu'un quart parce que notre projet n'était pas suffisamment important, mais ça nous laisse la possibilité de le dépenser. Madame MEIFFREN, vous nous disiez, en réponse à Mme DEFOSSE, qu'effectivement on pouvait financer toute sorte de projets à fortiori quand on est subventionné, bien sûr,

mais dans ce rapport, on ne lit pas clairement une volonté de la mairie d'aller dans la direction d'équiper et on a eu l'occasion d'en parler aussi précédemment, d'équiper les toitures des bâtiments municipaux, des bâtiments publics, avec des panneaux photovoltaïques. Certes, cela a un coût, vous nous parlez dans le débat d'orientation budgétaire, du coût de l'énergie et du poids qu'il occupe dans le budget de la ville de Tournefeuille. Moi, je ne vois pas d'ambition, je ne vois pas d'ambition de notre ville de Tournefeuille en la matière. On a, je vais dire une mine d'or, on a des bâtiments volumineux, on a des gymnases, on a de l'espace. Il y a beaucoup d'industriels qui occupent cet espace avec des panneaux photovoltaïques. Vous nous disiez aussi, je crois en page 18, j'ai noté une petite phrase intéressante, vous nous disiez : un soin particulier doit être apporté à la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement. Mais qu'est-ce qu'on attend ? Qu'est-ce qu'on attend pour le faire ? On parle d'une mini installation. Vous avez reçu un courrier du président de Toulouse Métropole ou disons que vous aviez encore une subvention à utiliser. Mais, quand vous vous plaignez que nos recettes, enfin que la DGF n'augmente pas suffisamment, il y aura une solution pour augmenter les recettes de la Ville, c'est de lancer une grande campagne d'investissement. Monsieur CHARTIER serait content aussi, je pense, si on allait dans cette direction pour faire de Tournefeuille un fournisseur, un créateur d'énergie renouvelable, d'électricité. Cela ne va pas se faire en deux ou trois ans, il faut le planifier. Mais moi, je ne vois rien. Je ne vois pas de direction, je ne vois pas d'ambition de la ville. Peut-être que vous allez dire que c'est dans le budget transition écologique. Très bien. C'est bien de nous parler de chiffres, mais j'aimerais aussi que vous engagiez, parce que je termine, si vous voulez bien Madame MEIFFREN. Quand on dit qu'on fait un budget transition écologique, qu'on va faire plein de choses. Moi, à aucun moment je ne vois la Ville s'engager et dire voilà ce qu'on va faire, voilà comment on va le faire, voilà comment on le planifie. C'est une façon, en quelque sorte, de dire en ne s'engageant pas, on ne risque pas de se faire reprocher de ne pas avoir fait. Et moi, j'aimerais que vous soyez un peu plus courageux en matière de transition écologique, surtout quand on a une première adjointe qui est écologiste. Le nom de votre mouvement, je mentionne. Rester flou, comme vous le faites sur des sujets aussi importants que la transition écologique, je pense qu'il est temps de se retrousser les manches et puis mettre en place des choses concrètes sur cette production d'énergie à Tournefeuille, sur nos bâtiments publics. Voilà pour cette rubrique. Ensuite, un grand absent également de ce rapport d'orientation budgétaire, et je vais revenir sur ce que je vous ai dit déjà l'année dernière, mais je pense que ça ne changera pas. C'est la rubrique économie, totalement inexistante. Vous ne nous en parlez pas. Je sais que vous n'aimez pas qu'on dise que Tournefeuille risque de devenir, ou devient ou est en phase de devenir, une ville-dortoir. Malheureusement, c'est quelque chose que j'entends énormément quand je discute avec les gens Tournefeuillais dans la rue. Vous nous l'avez malheureusement réaffirmé lors de vos vœux. Vous avez dit : « cela n'est pas dans l'ADN de Tournefeuille ». Moi, je crois surtout que ce n'est pas dans votre ADN à vous, Monsieur le MAIRE, parce que parler d'économie j'avais abordé ce chapitre lors du dernier débat d'orientation budgétaire, c'est aussi parler de la transition écologique, travailler sur notre lieu de vie ou vivre sur le lieu où vous travaillez, c'est aussi un moyen de réduire nos déplacements, réduire notre empreinte carbone, et en cela, il y a une grosse incompréhension entre nous. Je pense que vous n'avez pas ça dans votre ADN. Faire créer des emplois, faire venir des entreprises, c'est quelque chose qui est totalement absent de votre rapport, une

fois de plus. Cela ne me surprend pas. Et le dernier point que je voudrais aborder, c'est la question de la transition écologique, en quelque sorte, puisque toujours, je reviens là-dessus avec la création des fermes urbaines, parce qu'on en avait parlé. Je me souviens très bien du moment où Madame MEIFFREN nous avait expliqué que cela avait déjà été étudié, que ce n'était pas viable. Et, Monsieur le MAIRE, vous aviez ajouté que la zone du Pirac n'était pas une zone propice pour y faire pousser des légumes. Colomiers vient de mettre en place une ferme urbaine sur 8 hectares. J'ai cru entendre que la mairie, finalement, changeait un peu d'avis et allait s'engager dans quelque chose. Malheureusement, cela n'apparaît pas dans ce débat d'orientation budgétaire, une fois de plus. Donc vous ne vous engagez pas, vous nous mettez quelques chiffres dans des tableaux, mais moi, je ne vois pas les grands axes sur des questions importantes qui sont le développement de l'économie, le développement de la production d'énergie renouvelable sur notre territoire, la mise en place d'une ferme urbaine pour répondre aux besoins de produits bio dans nos cantines, par exemple. Cela pourrait aussi créer des emplois, cela pourrait permettre de réinsérer des jeunes en difficulté. Il y a tout un côté positif de ces mesures, en plus du bénéfice immédiat, et cela, malheureusement, c'est absent totalement de votre rapport. C'est ce que je déplore et j'aimerais, peut-être l'année prochaine, on verra, avoir vraiment de grandes orientations. Et puis que vous vous engagiez, mouillez la chemise, entre guillemets, en vous engageant sur du concret, en nous disant : voilà ce qu'on va faire et on va le faire. Merci.

Monsieur le MAIRE : Merci, Monsieur SOULIE. J'apprécie beaucoup vos interventions ce soir, parce que le sujet est saisi, le sujet est pris. Vous avez lu le rapport d'orientation budgétaire, vous avez de vraies propositions, vous avez une vraie lecture en creux de la réalité des sujets. Mais ça, c'est normal, vous êtes dans cette position-là. Mais oui, je vais vous dire en quoi c'est en creux. En revanche, vous avez un vrai discours d'opposition concret, en disant : il n'y a pas ça, il faut faire ci... c'est un exercice, vraiment. Je le salue, cet exercice. Je pense que c'est la première année où vous effectuez un exercice aussi approfondi, aussi détaillé.

Monsieur SOULIE : Vous ne m'avez pas écouté l'an dernier.

Monsieur le MAIRE : Moi je ne vous ai pas du tout interrompu. Venez à un certain nombre de réunions qu'on organise, notamment sur le PLUIH, et vous entendrez parler de la question du maraîchage, de la ferme urbaine. C'est-à-dire que vous vous concentrez... Il y a beaucoup de réunions auxquelles vous n'êtes pas. Du coup, quand le débat... Excusez-moi, vous n'avez pas le micro. Je vous ai laissé parler. Vous ne venez pas aux réunions où on aborde ces sujets-là. Ensuite, vous concentrez les choses au moment du débat d'orientation budgétaire. C'est une grande facilité, beaucoup d'aisance. En réalité, il y a beaucoup de choses qui sont effectivement, en creux. La ferme urbaine, je n'y reviens pas. Vous ramenez à des débats anciens, etc. C'est une grande facilité d'éloquence. Non, nous travaillons sur des projets dans ce domaine-là, et je confirme, pas à Pirac. Je suis désolé de vous le confirmer, mais il y a des projets qui sont à l'étude. Je renvoie à des réunions qu'on a déjà tenues. Sur la production d'énergie, c'est quand même incroyable cette lecture ! Pourquoi vous faites une lecture en creux ? Parce que vous ne citez pas le bâtiment, l'annexe Château, où on a mis du photovoltaïque en toiture. En façade, on a mis 290 mètres carrés. Mais ça, c'est en creux, c'est-à-dire vous ne citez pas les ombrières photovoltaïques qu'on

a produite, celles qui ont été rappelées tout à l'heure aux services techniques. Nous avons une programmation de cela, on a une idée très précise, sur quels parkings on veut équiper. Il n'y a pas de difficultés à l'aborder. Donc rassurez-vous, si je peux au moins vous rassurer sur ces points-là. Il y a un point où vous avez raison, en partie, c'est la question d'une maison de santé. Nous travaillons avec les professionnels de santé. Vous n'avez pas raison sur la forme, mais sur le fond. Nous n'avons pas de projet de maison de santé qui serait, comme on le trouve beaucoup dans un certain nombre de communes, un cabinet médical. Vous voyez aujourd'hui, les cabinets médicaux avec plusieurs praticiens, ça s'appelle des maisons de santé. En revanche, on a un travail extrêmement précis, avec Bernard BENSOUSSAN, dans le cadre du territoire, avec les professionnels de santé, et nous on le travaille aussi avec les opérateurs, les promoteurs, pour regarder effectivement comment on peut passer des cabinets médicaux existants à quelque chose qui soit des cabinets médicaux qui permettent plus d'attractivité. Donc ça, c'est un travail qui est réalisé, que l'on réalise. Non, qui ne fait pas l'objet d'une orientation budgétaire parce qu'il n'y a pas d'inscription budgétaire sur cela. Non, on ne fait pas un discours de politique générale au travers de ce rapport d'orientation budgétaire. Non, il n'y a pas d'inscription budgétaire. Non, ce n'est pas pour ça. Vous, vous faites une lecture en creux. Non, il n'y a pas, on n'est pas sans rien faire sur ce sujet. Dernière réponse : Vous siégez à Toulouse Métropole. Je ne sais pas si vous êtes rentré dans la mécanique budgétaire. Je connais pas mal de collectivités, de grandes collectivités. Je ne connais pas, dans les grandes missions, dans les grandes opérations, des plans pluriannuels d'investissement qui soient calés sur les mandatures. Aucune, jamais, c'est une incompétence de dire ça. Parfois, je vous donne réponse, je vous donne raison sur un certain nombre de choses. Sur d'autres, non. Regardez de plus près. Et non, je suis désolé de vous dire qu'effectivement on engage la collectivité en responsabilité, et le contexte fait qu'on est prudent, on gère les choses avec sincérité, avec clarté. On peut faire de grandes phrases. Il n'y a pas de difficultés, mais une programmation pluriannuelle des investissements dépasse largement les mandats. On a hérité des investissements, on engagera d'autres, c'est la réalité. Je vais clore ce débat d'orientation. Oui, Nadine STOLL, je vous en prie.

Madame STOLL : Si Monsieur le MAIRE, vous pensez qu'il n'y a pas lieu d'en parler, je pense qu'il est quand même intéressant que les Tournefeuillais sachent que nous avons des projets qui sont à débattre et notamment ceux évoqués effectivement ici ce soir, qui est la ferme urbaine et le centre de santé, pas n'importe quel centre de santé. C'est-à-dire des personnels médicaux qui puissent être salariés, donc dans des conditions d'accueil qui permettent effectivement d'attirer tout ce personnel pour lequel les habitants de Tournefeuille sont en demande. Tout le monde est conscient de cela, et je reviens très fort sur cette ferme urbaine, d'ailleurs ça va être l'objet d'une de nos questions tout à l'heure. Ce sont des signes forts ; autant la maison de santé que la ferme urbaine sont des signes forts à faire connaître auprès de la population si on veut crédibiliser notre démarche et notre budget à venir. Ce sont deux dossiers forts que nous avons mis en avant, des mesures phares que nous avons mises en avant lors de la campagne municipale, et nous constatons qu'effectivement elles sont toujours d'actualité et il serait intéressant qu'elles puissent être mises en œuvre durant ce mandat.

Monsieur le MAIRE : Je ne reviens pas sur la question de la ferme urbaine. On a déjà répondu plein de fois sur ces questions et retour en commission quand on aura avancé sur le sujet, et rien de plus. Vraiment, chers collègues, ce n'est pas le sujet du jour, on n'est pas à la hauteur des orientations budgétaires. Maison de santé, salariés de qui ? Des personnels de santé salariés, salariés de qui ? Vous avez dit : on a mis dans notre projet. Je ne suis pas sûr qu'on ait mis les mêmes choses dans les projets sur des questions de maison de santé. Vous avez dit : maisons de santé avec des personnels de santé, salariés, salariés de qui ? C'est ma question.

Madame STOLL : Ce ne serait pas la première ville qui mette en place ce genre de structure et de financement, en lien, bien sûr, avec les structures médicales qui, je ne suis pas compétente pour aller plus loin dans le sujet. Mais c'est à débattre effectivement avec les spécialistes, avec le Conseil général, avec l'élu à la santé, Monsieur BENSOUSSAN et bien d'autres citoyens qui seraient partants pour travailler le sujet. Je n'ai pas de réponse claire à vous soumettre.

Monsieur le MAIRE : Je ne l'entends pas en effet. Si la question, c'était : une maison de santé municipale avec des personnels de santé payés sur le budget de la municipalité, que ce soient des médecins, des personnels de l'accueil, des infirmières, etc. Je peux vous l'indiquer très clairement. Ce n'est pas une orientation que l'on prend, nous. En revanche, peut-être, c'est le projet que vous, vous portez. C'est pour ça que c'est très précis, et la configuration de ce projet est très différente. En revanche, de faire en sorte que, sur le plan des locaux dont les personnels de santé ont besoin, toutes professions confondues, de façon qu'ils puissent se regrouper, de façon qu'ils puissent mutualiser des accueils, etc., ce sont des choses que l'on travaille avec les professionnels de santé, mais pour moi, ce n'est pas une maison de santé. Et vous, vous avez en-tête une maison de santé municipale avec des moyens municipaux, et ce n'est pas l'objectif qu'on poursuit. Mais on peut être divergent sur un certain nombre de sujets. Écoutez, je vais vous proposer. Oui ?

Monsieur SOULIE : Merci, juste, je voudrais rebondir, effectivement, ce n'est pas tout blanc ou tout noir. Je pense que Nadine STOLL nous parle d'une maison de santé avec du personnel salarié de la mairie, etc., et vous nous parlez d'un projet. Nous, on parlait d'un investissement en dur. Et puis après, que ce soient des médecins libéraux qui viennent, ou un cabinet, une structure, je ne sais pas si c'est de ça dont vous nous parlez. Est-ce que la ville va investir de l'argent là-dedans ? C'est la question que j'aimerais savoir. C'est ce qu'on ne voit pas dans le débat d'orientation budgétaire. Vous nous dites : il y a des projets, est-ce qu'on va investir de l'argent et combien ?

Monsieur le MAIRE : Non, on s'investit politiquement dans l'orientation avec les professionnels de santé, etc. Nous n'investirons pas de budget dans des structures immobilières pour accueillir des personnels de santé. Je vous réponds très clairement. D'abord, pour le coup, ce serait dans la PPI. Mais là, en l'occurrence nous, nous considérons que ce n'est pas le rôle du budget municipal que d'être une foncière. On n'est pas une foncière, voyez-vous.

Monsieur SOULIE : Pour les marionnettes, oui. Pour les Tournefeuillais, non.

Monsieur le MAIRE : Non, ne caricaturez pas. La question n'est pas là, on n'est pas une foncière.

Monsieur SOULIE : Vous nous dites, il n'y a pas de budget.

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE écoutez, n'appuyez pas sur le bouton comme ça, inutilement !

Monsieur SOULIE : Je demande la parole, alors.

Monsieur le MAIRE : Je vous la donnerai après. Non, nous ne sommes pas une foncière, nous n'investirons pas sur cela. Ce serait explicité très clairement dans la PPI. En revanche, cela ne veut pas dire que nous nous désintéressons du sujet de la santé des Tournefeullais. Ne dites pas cela, ce n'est pas la conclusion du sujet. Non, on ne fera pas une maison de santé municipale avec du personnel municipal. Vous voyez le tout blanc, tout noir. On ne sait pas ce que vous mettriez, mais en tout cas, l'objectif il est très clair. En revanche, je vais corriger quelque chose, que vous avez dit, qui est faux. Non, je n'ai pas dit publiquement la question de l'ADN sur l'économie, on connaît votre propos sur ce sujet-là, qui ne change pas. Et même chose si vous étiez venu à la réunion sur le PLUIH, vous auriez entendu des choses très précises sur le sujet. Mais vous n'y étiez pas, j'ai dit que ce n'était pas dans l'histoire de Tournefeuille. Ce n'est pas une question d'ADN. Ce n'est pas dans l'histoire de notre commune. C'est très différent. Tournefeuille n'a pas une histoire. Oui, effectivement, on a consacré une grande zone d'activité et ce n'est pas l'histoire des communes voisines et dans lesquelles les Tournefeullais peuvent se rendre pour travailler. Cela est vrai, cela je peux le dire, et je peux dire tout aussi clairement que notre ambition, notre souhait, c'est de nous réinvestir sur cette question de l'économie notamment parce que ce n'est pas dans son histoire, et nous le faisons, nous avons des résultats sur cela. Vous imaginez qu'en deux coups de cuillère à pot, Tournefeuille peut devenir Blagnac, Cornebarrieu, Colomiers, que vous prenez en exemple tout le temps : jamais de la vie. C'est soit illusoire, soit un mensonge. Nous dirons quelque chose qui est la réalité de notre commune, son histoire, son devenir. Et oui, je le réaffirme dans le PLUIH, nous avons une ambition de nous réinvestir, des fonciers, sur la question de l'économie pour de l'emploi des Tournefeullais. Allez, une petite réponse à une question précise et après on clôt.

Monsieur PARRE : Merci, Monsieur le MAIRE. C'est juste pour revenir en deux minutes sur la question de Nadine. Effectivement, Nadine, vous n'avez pas les bons chiffres, qui sont pourtant corrects dans le rapport d'orientation budgétaire. Mais cela, c'est un détail, et nous reviendrons, à l'occasion de la préparation du budget, sur cette PPI puisqu'effectivement comme l'a dit Monsieur le MAIRE, c'est à l'occasion du vote du budget que nous votons la PPI, la programmation pluriannuelle d'investissement et il y a d'ailleurs une délibération qui est réservée à cela. Donc on aura l'occasion de rentrer dans le détail, avec la répartition pour chaque opération, entre l'autorisation de programme et les crédits de paiement, qui s'échelonnent dans le temps, relativement à ces opérations, à ces projets. C'est tout, c'est pour l'avenir.

Monsieur le MAIRE : Je vous avais promis de vous redonner la parole. Monsieur SOULIE, j'avais oublié, excusez-moi.

Monsieur SOULIE : Merci. Juste, vous caricaturez un peu mes propos, comme d'habitude. Je n'ai jamais parlé de ramener de l'économie à Tournefeuille en deux coups de cuillère à pot, d'abord. Évidemment, c'est un chemin de longue haleine. Pardon ? Vous parlez de deux coups de cuillère à pot : « Monsieur SOULIE, vous imaginez qu'en deux coups de cuillère à pot ». Je n'ai jamais utilisé cette expression. S'il vous plaît, arrêtez de me caricaturer chaque fois que j'aborde une question qui vous déplaît. Je crois bien vous avoir entendu parler d'ADN lors de vos vœux. Malheureusement, je ne crois pas que cela a été filmé. On ne va pas pouvoir le vérifier, malheureusement, mais je crois bien que c'est le terme que vous avez employé. Peut-être que vous ne vous en souvenez pas, mais je ne suis pas le seul à l'avoir entendu. Pour revenir sur le sujet de la santé, vous répondez très clairement en nous disant que, si cela avait été le cas, cela aurait été explicitement mentionné. C'est bien la conclusion à laquelle j'étais arrivé, que c'est la santé est la grande absente de ce débat, de ce rapport d'orientation budgétaire. Il n'y a pas de budget, il n'y a pas d'argent pour la santé. C'est ce que j'en conclus. Vous nous dites : Tournefeuille n'est pas une foncière. On a parlé tout à l'heure de l'acquisition du bâtiment Colbert pour la culture. C'est très bien d'aller proposer ce bâtiment à Marionnettissimo et Proyectarium, mais vous voyez que, sur d'autres sujets, vous arrivez à dépenser de l'argent sur la culture. C'est très bien, mais on achète un bâtiment d'un million d'euros, mais par contre, c'est votre choix. Vous l'assumez, très bien. Moi, je pense que c'est un sujet sur lequel la Ville de Tournefeuille se devrait d'investir parce que l'on constate chaque jour. Je ne vais pas revenir dessus : C'est de plus en plus difficile d'avoir un rendez-vous chez un généraliste et vous le savez aussi bien que moi, on aurait moyen de faire quelque chose. Notre ville voisine de Cugnaux, a un très beau projet qui va voir le jour et qui a vu le jour même, et nous rien. Je le déplore.

Monsieur le MAIRE : Bernard BENSOUSSAN vous apporte quelques éléments de réponse.

Monsieur BENSOUSSAN : Juste quelques éléments de réponse, parce que c'est un petit peu mon métier. La santé, c'est un joli mot. Mais en France, la santé est libérale, essentiellement, elle est libérale. Mais elle n'est pas libérée, dans le sens où les personnels de santé, les médecins, les praticiens doivent s'installer s'ils veulent, sur leur nom, c'est-à-dire qu'on prend la responsabilité de s'installer. À côté de cela, dès qu'il peut y avoir des regroupements, l'installation n'est pas du tout pareille, elle est contingentée par ce qu'on appelle l'ARS. Vous savez ce que c'est. Et c'est l'Agence Régionale de Santé qui détermine si, effectivement, dans une commune, sur un territoire, il peut y avoir une maison de santé subventionnée, parce que la médecine n'est pas subventionnée en France, il y a la Sécurité sociale qui subventionne et rien d'autre. Si vous voulez mettre des deniers publics dans une maison de santé, l'ARS vous dira : mais attendez Monsieur, c'est de l'exercice illégal de la médecine que vous faites. Si vous préconisez cela dans votre budget, très bien, mais c'est une autre façon de voir la santé. Ce sont plus les députés qui peuvent le gérer que nous-mêmes. D'autre part, cela ne sert à rien de faire des bâtiments si on n'a pas les médecins, parce qu'en France, le problème, ce ne sont pas les bâtiments, ce n'est pas le foncier qui gêne, c'est d'avoir les praticiens. Cela, c'est le deuxième point. Le dernier point : Je vous renvoie à une étude de l'UFC-Que Choisir de l'année dernière ou il y a deux ans, qui disait qu'à Tournefeuille, on est nettement au-dessus de la moyenne pour

obtenir à la fois des rendez-vous chez les généralistes, chez les pédiatres, chez les gynécologues, chez les ophtalmologues. Cela, c'est la réalité. Prenez simplement l'annuaire des médecins à Tournefeuille et vous verrez la densité médicale. À Tournefeuille et dans la Haute-Garonne, surtout sur la métropole, on a à peu près la même densité médicale que sur la Côte d'Azur, au-dessus de 680. Maintenant, si on m'explique, effectivement il manque des médecins, je veux bien l'entendre, mais expliquez-le d'abord à l'ARS et après, voyons ce que l'on peut faire.

Monsieur le MAIRE : Oui Monsieur SOULIE n'écoute plus, mais c'est vrai que c'était intéressant, parce que cela renvoie aux politiques nationales de santé. On sort du cadre du débat local, mais cela peut nous interpeller. Si vous voulez qu'on poursuive sur ce sujet-là, on pourra sans difficulté parler de la santé dans notre pays et ce que fait le gouvernement que vous soutenez. Vous avez posé une question, pas une question, mais vous avez pointé un sujet qui est réellement dans les projets, mais du CCAS. C'est la question d'une mutuelle communale. Oui, il y a une réflexion sur une mutuelle communale à partir du CCAS. Oui, cela a échappé au débat, au rapport d'orientation budgétaire de la Ville, mais il y a effectivement quelque chose. Écoutez, ce que l'on peut dire, c'est que ce ROB a été largement débattu, clairement présenté, largement débattu au stade du débat, il l'a été, et je vais vous proposer de voter sur cela, sur le fait que ce débat d'orientation budgétaire se soit tenu. Je vous propose la délibération suivante : ce débat d'orientation budgétaire s'est tenu. Qui s'abstient ? D'accord pour vous, il ne s'est pas tenu. On prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire. Vous vous abstenez. Je remets au vote. Nous votons. Nous prenons acte que ce débat d'orientation budgétaire, une demi-heure de présentation, une heure de débat s'est tenu. Y a-t-il des abstentions ? Merci au moins de convenir qu'il s'est tenu. Des votes contre ? Il n'y a pas de contre. Il s'est tenu, bien tenu, à l'unanimité. Merci beaucoup.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-007 Débat d'orientation budgétaire 2024	34	0	0	0

DEL24-008 Reconduction du dispositif relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque,

Monsieur le MAIRE : Frédéric toujours. Nous n'avons pas tout à fait terminé avec l'ordre du jour. Le fonds de soutien en collectivité sur les contrats de prêts structurés et à risque.

Monsieur PARRE : Effectivement, en 2015, notre ville a déposé une demande d'aide au titre du fonds de soutien en faveur des collectivités territoriales qui avaient souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque. Vous voyez, c'est une histoire ancienne. Cette demande d'aide concernait deux emprunts qui sont cités dans la délibération. Et ce que nous vous proposons, c'est de demander le bénéfice, une dernière fois, du dispositif dérogatoire de prise en charge partielle des intérêts

dégradés, puisque cette prise en charge peut être réalisée jusqu'en 2028, jusqu'au 31 décembre 2028, qui est la date de clôture définitive du fonds de soutien. Il est vrai que nos deux emprunts s'achèvent pour l'un en 2027 et l'autre en 2028. Que compte-tenu, on en a suffisamment parlé aujourd'hui, de l'évolution du contexte international et national, cela entraîne des répercussions sur les finances, sur les taux, etc. Donc on a tout intérêt à bénéficier encore de ce dispositif, pour la dernière période triennale. Nous vous proposons, on l'avait fait en 2021, puisque c'est tous les trois ans. On vous propose de reconduire le dispositif dérogatoire relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales qui ont souscrit des contrats de prêts ou des contrats financiers structurés à risque pour nos deux prêts sachant que nous arrivons en fin de prêt. Pour l'un, il reste 284 000 euros de capital à rembourser et pour l'autre 347 000 euros. C'est une procédure. C'est à la demande du fonds de soutien et de l'État que nous réalisons, que nous votons cette délibération.

Monsieur le MAIRE : Merci, Frédéric. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Oui, Nadine STOLL, oui.

Madame STOLL : Le montant des emprunts à l'origine, est-ce qu'ils sont indiqués derrière l'intitulé emprunt MPH et emprunt MON ?

Monsieur PARRE : Je vais vous les donner. Pour le produit indexé sur la parité Dollar/Franc Suisse, c'est 2 137 298 euros et 10 centimes exactement. Et pour l'autre, 3 416 727 euros avec une échéance pour le dernier que je viens de citer au 1^{er} décembre 2027 et pour l'autre, au 1^{er} juin 2028 donc on est en fin de prêt. C'est la dernière. Il faut demander ce soutien.

Monsieur le MAIRE : D'autres questions ? Je sou mets à votre approbation cette délibération pour conduire le dispositif dérogatoire. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Elle est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-008 Reconduction du dispositif relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêts structurés à risque	34	0	0	0

COMMANDE PUBLIQUE

DEL24-009 Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Monsieur le MAIRE : Maryline RIEU, sur le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux.

Madame RIEU : Merci, Monsieur le MAIRE. Par délibération du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal a créé une commission consultative des services publics locaux. Aujourd'hui, il nous est proposé d'approuver son règlement intérieur. Ce règlement intérieur précise le rôle de cette commission. Elle va être consultée pour avis, notamment sur tout projet de délégation de service public. Elle précise également sa composition. C'est une commission qui est constituée d'élus et de représentants des usagers. Le règlement intérieur fixe également les modalités de fonctionnement de la commission.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part, cette délibération ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Je propose de l'approuver. Y a-t-il des absentions ? Des votes contre ? Le règlement intérieur de cette commission est approuvé à l'unanimité je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-009 Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	34	0	0	0

DEL24-0010 Fourrière automobile municipale – Choix du mode de gestion

Monsieur le MAIRE : La fourrière automobile, choix du mode de gestion. Maryline, toujours. Pardon, c'est Frédéric.

Monsieur PARRE : Oui, cela aurait pu. Pardon, merci, Monsieur le MAIRE. Oui, il s'agit effectivement de la fourrière automobile pour notre commune. Le marché public de services de gestion de la fourrière automobile sur notre territoire, sur le territoire communal, a été conclu en janvier 2020 pour une période de douze mois, reconductible trois fois et prolongé pour six mois. Ce marché, puisqu'il s'agit d'un marché, arrive à échéance le sept juillet 2024, dans six mois. Or, pour assurer l'exploitation, la gestion et l'entretien du service de fourrière automobile municipale, il nous apparaît opportun de confier ce service, ces prestations à une société spécialisée dans ce domaine pour améliorer le service. En tout cas, c'est ce qui a été proposé dans un premier temps au Comité Social Territorial, dans lequel siègent l'administration et les représentants des personnels, dans un premier temps, le 22 janvier 2024, et le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à ce projet. Et cela a été proposé aussi à la Commission consultative des services publics, le 19 janvier dont vient de parler ma collègue Maryline RIEU, qui a donné aussi un avis favorable dans ce sens, pour assurer l'exploitation de ce service. Donc nous vous demandons, conformément à ces deux avis, d'approuver le principe d'une délégation de service public pour la fourrière automobile municipale, sous forme d'une concession de service public, dans les conditions fixées par un rapport qui est joint à la délibération. Et vous avez dans ce rapport de présentation tous les éléments qui ont permis aux deux autorités dont je viens de parler et à vous-même aussi de vous faire un avis sur ce choix de gestion de service public. Il est très détaillé, très clair. Je l'ai

trouvé très clair et la conclusion, vous la connaissez, puisque nous proposons une concession de service public pour la gestion de ce service.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cela appelle des questions de votre part ? Je ne vois pas de mains qui se lèvent. Je vous propose d'approuver cette délibération et ses conclusions. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non. Elle est approuvée. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-0010 Fourrière automobile municipale – Choix du mode de gestion	34	0	0	0

RICHESSSES HHUMANES

DEL24-0011 Personnel communal – Recours à des vacataires

Monsieur le MAIRE : Frédéric toujours, sur le recours à des vacataires.

Monsieur PARRE : Oui, merci, Monsieur le MAIRE. Donc pour aller vite, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé qui ne justifie pas la création d'un emploi. C'est une possibilité qu'ils ont. Pour pouvoir recruter, il y a des conditions. Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions doivent être réunies par la collectivité : recrutement pour exécuter un acte déterminé, recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la collectivité et rémunération attachée à l'acte c'est-à-dire après service fait par la personne, par le vacataire ou par la vacataire et cette rémunération est réglementaire, elle est fixée par un arrêté et elle se fait en fonction du nombre d'heures travaillées et un tarif qui est fixé par un arrêté interministériel. Quand ces trois conditions sont réunies, la collectivité peut faire appel à un vacataire. C'est ce qu'elle souhaite faire pour les vacances qui sont décrites dans la délibération : Pigiste, vous avez le détail des missions en face, pédiatre et psychologue dans le cadre de la réussite éducative. Il s'agit de besoins faibles dans l'année pour un quota d'heures faibles, et pour lesquels un contrat de travail serait inadapté compte tenu de ce quota d'heures faibles.

Monsieur le MAIRE : Merci. Est-ce que cette délibération appelle des questions de votre part ? Oui, Nadine STOLL.

Madame STOLL : J'étais intervenue en plénière pour connaître le nombre d'heures effectuées par les psychologues. Est-ce que ce sont les psychologues dites scolaires qui interviennent dans les écoles auquel cas effectivement, il serait intéressant de savoir quels ont été leurs taux d'intervention et dans quelle école.

Monsieur le MAIRE : Merci. Frédéric, tu as les éléments ?

Monsieur PARRE : Nadine, je vous l'avoue humblement, je n'ai pas les éléments parce que j'ai tout simplement oublié de les demander. Mais je vous promets qu'à l'occasion de notre prochaine commission ou par courriel, je vous donnerai les éléments précis,

le nombre d'heures réalisées l'année dernière. Tout simplement, j'ai tout simplement oublié de les demander.

Monsieur le MAIRE : La nature de la mission, parce que c'est précis, et auprès de quel public.

Monsieur PARRE : La nature précise de la mission dans l'établissement ou dans quel établissement. Et puis le nombre d'heures réalisées.

Madame STOLL : Pour toute l'année 2023.

Monsieur PARRE : Tout à fait.

Monsieur le MAIRE : On est sur l'accompagnement à la scolarité, je pense, ou dans les crèches aussi. Merci. Je soumetts à votre approbation cette délibération. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Non, elle est approuvée à l'unanimité. Je vous remercie.

	Pour	Contre	Abstention	Non-participation au vote
DEL24-0011 Personnel communal – Recours à des vacataires	34	0	0	0

Nous avons éclusé l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Il reste des questions orales. Six. Je vous donne les résultats, parce que le suspense a assez duré quand même, donc je vous donne le résultat du vote concernant l'Adjoint sport, démocratie, citoyenneté. Je compléterai sa délégation, Jean-Pascal GUILLEMET a reçu 22 voix. Il y avait 28 présents, 28 votants, 22 voix pour Jean-Pascal GUILLEMET, deux blancs, quatre nuls. Bravo, Jean-Pascal ! Félicitations ! La précision que je voulais apporter parce que nous modifierons le projet de délibération qui porte sur la nature de la délégation telle qu'elle était formulée. Jean-Pascal garde sa délégation, la délégation qu'il avait comme Conseiller Municipal délégué sur la gestion des risques, parce qu'il a investi sur l'aéroport, sur la question des inondations, etc. Merci beaucoup, Jean-Pascal. Un mot peut-être.

Monsieur GUILLEMET : Oui je souhaitais dire un mot. Je vais essayer d'être rapide, parce que l'heure avance, la faim commence à être présente. Mais déjà, je voulais vous remercier, Monsieur le MAIRE, de m'avoir proposé de prendre cette délégation. Je remercie les élus qui ont voté et qui me permettent aujourd'hui d'accéder à cette délégation en tant qu'adjoint. Sur le sport qui est très présent à Tournefeuille. Alors toutes les délégations évidemment ont leur importance, mais c'est vrai que le sport on en parle beaucoup ici. On a des équipements de qualité, on a la chance d'avoir une quarantaine de clubs, près de 10 000 licenciés, il est très présent à Tournefeuille. La démocratie, la citoyenneté qu'on essaie, qu'on fait vivre et qui est aussi importante dans notre projet, pour venir nourrir notre action municipale, pour venir enrichir aussi les projets que l'on propose. Moi, je m'emploierai avec Pierre CASELLAS, qui est déjà très présent sur le sport, et Daniel FOURMY sur la démocratie citoyenne, à continuer à avancer sur ces sujets. Il y a quelque chose que, vraiment, j'avais envie de dire, c'est

que moi, je souhaite vraiment avoir un dialogue. Je me tourne vers vous, Madame STOLL, un dialogue qui soit apaisé, qui soit constructif avec les associations. Il n'y a que comme ça que l'on réussira à avancer de part et d'autre, c'est très important. Moi, sur ma précédente délégation, avec les associations culturelles, il me semble qu'on a été sur le mandat dans cette démarche-là, et il me semble qu'on a avancé comme ça, sans qu'il y ait de difficultés. Et je souhaite vraiment que l'on continue à travailler comme cela. C'est le seul moyen d'être constructif et d'avancer toujours guidé par l'intérêt général. Moi, c'est cela qui est important aujourd'hui : l'intérêt général et le bien collectif. Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, mais simplement, je voulais, comme c'est l'année des Jeux olympiques et qu'on va en parler beaucoup, je voulais simplement dire que j'étais fier d'appartenir à cette équipe majoritaire, qui est très active sur ces domaines-là, et que je voulais vous dire que c'est une équipe qui est dans une forme olympique et que c'est avec cette forme-là qu'on mettra notre projet et que l'on avancera sur ces sujets. J'en suis persuadé. Je vous remercie.

QUESTIONS ORALES

Monsieur le MAIRE : Merci beaucoup, Jean-Pascal. Des questions orales olympiques aussi. Il y a deux questions qui portent sur le PLUIH. Je vais donner la parole à Laurent SOULIE et à Nadine STOLL. On va regrouper les deux questions qui sont proches. Si cela ne vous ennuie pas. Je vous laisse vous exprimer et Bernard BENSOUSSAN fera une réponse.

QUESTION ORALE N° 1 CONCERNANT LE PLUIH

Monsieur SOULIE : Sur le PLUIH, d'accord sur la deuxième question que vous avez posée. Cela concerne l'élaboration du futur PLUIH. Je reviens au passage. J'ai oublié tout à l'heure dans mon intervention, vous m'avez reproché deux fois quand même ne pas être venu à la réunion du 21 décembre. Effectivement, j'étais absent, mais comme de nombreux Tournefeullais d'ailleurs. L'élaboration du futur PLUIH : Les communes de Toulouse Métropole ont reçu dans le courant du mois de janvier un dossier minute du projet de PLUIH afin qu'il soit soumis aux Conseillers municipaux appelés à formuler leurs avis et proposer des retouches au projet. Projet qui sera ensuite soumis au vote des Conseillers métropolitains. En tant qu'élus à Tournefeuille, nous nous inquiétons de ne pas avoir reçu ce document de votre part ni aucune invitation à nous exprimer sur ce dossier minute concernant le futur PLUIH. Est-ce qu'il serait possible d'avoir l'intégralité des pièces de ce dossier minute du PLUIH concernant Tournefeuille ? Peut-être que c'est en cours que c'était prévu, mais ce n'est pas une question agressive. Ne le prenez pas comme ça. Pensez-vous inclure les Conseillers municipaux qui ne sont pas membres de votre majorité dans cette réflexion autour du futur PLUIH et, dans ce cas, quelle est la date de la prochaine commission dans laquelle seront abordés ces sujets ? Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE : J'aime bien quand vous êtes prévenant Monsieur SOULIE. Ce n'était pas un reproche, c'était sur des réunions pendant lesquelles nous avons traité des sujets auxquels vous n'étiez pas. Ce n'est pas un reproche, c'est un constat. Je n'ai pas formulé de reproche. Je n'ai pas dit : « Je regrette, ou j'aurais regretté. J'aurais aimé que vous soyez... » Non, rien de tout ça. C'est un constat. Merci beaucoup. Nadine.

Madame STOLL : Oui, en complément de la demande, c'est exactement la même, mais je souhaiterais, s'il était possible, ce soir, d'en avoir les grandes lignes de ce fameux projet, en complément de la demande de Monsieur SOULIE et, bien sûr, de recevoir le document dans la foulée.

Monsieur le MAIRE : Nadine, elle, était à la réunion publique. Bernard BENSOUSSAN vous répond à tous les deux.

Monsieur BENSOUSSAN : Allez, je vais essayer d'être aussi prévenant que Monsieur SOULIE. D'accord. Merci pour votre question qui me donne l'occasion d'expliquer aux auditeurs ce qu'est un PLUIH et de mieux comprendre le sens de notre réponse. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat, concerne chaque personne qui habite, travaille ou étudie dans la métropole, et la concertation sur le PLUIH est ouverte à tous et à toutes pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Le PLUIH est un document stratégique qui traduit l'expression de projets politiques d'aménagement et de développement durable du territoire. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation du sol. Il détermine notamment quoi construire, où et en quelles conditions ainsi que les secteurs à protéger. Le volet habitat du PLUIH traduit le projet politique en matière d'habitat afin de répondre aux besoins de logements, d'amélioration de la mixité sociale et de répondre aux besoins des publics spécifiques. Après le débat du projet d'aménagement et de développement durable qui s'est tenu dans toutes les communes et au conseil de métropole le 6 avril 2023, le PLUIH est entré dans sa phase de traduction concrète du projet. La concertation a débuté à Tournefeuille par les ateliers participatifs que nous avons initiés en juin 2023 et aussi à Cugnaux en octobre avec Toulouse Métropole, pour le secteur ouest dont Tournefeuille fait partie et enfin sur le site de Toulouse Métropole, vous avez aussi la possibilité d'y répondre. Et enfin la réunion du 21 décembre, je ne vais pas y revenir, qui a constitué aussi la synthèse de nos propositions tournefeuillaises et son issue, c'est la synthèse des ateliers et nos propositions. Pour être rapide et pour faire plaisir à Madame STOLL, le projet comporte, c'est la traduction du PADD : Il se traduit en trois documents : le programme d'orientation et d'action, POA, qui regroupe toutes les informations et mesures nécessaires pour la mise en œuvre de la politique d'habitat, les pièces réglementaires qui régissent l'usage et la constructibilité des sols. Elles sont à la fois graphiques, écrites et elles sont opposables aux autorisations d'urbanisme. Et enfin, les orientations d'aménagement et de programmation qui déterminent des compléments aux pièces réglementaires pour des principes d'aménagement sur certains secteurs à enjeu. L'élaboration de ce document constitue la dernière étape avant la clôture de la concertation et l'arrêt du PLUIH. Mais le public aura encore l'occasion de s'exprimer au travers de l'enquête publique. Pour répondre à vos questions, la première ressemble étrangement, à s'y méprendre, à une question posée par l'UCQ Toulouse, publié en juillet 2017, et la réponse doit être quasi identique. C'est

la réponse qu'avait fait Toulouse Métropole, que cela a été posé à Toulouse. À ce stade, le dossier minute est un document de travail qui n'est pas destiné à être diffusé à l'ensemble de la population, car de nombreux points ne sont pas encore totalement stabilisés. Oui, mais c'est pareil. Vous représentez une partie de la population.

Monsieur le MAIRE : Non, s'il vous plaît. Terminez.

Monsieur BENSOUSSAN : Toulouse Métropole vous transmettra le projet de règlement écrit dès qu'il sera stabilisé. La deuxième question : comme je vous l'ai dit, la concertation est continue. Je vous invite à apporter vos contributions, en particulier sur le site dédié de Toulouse Métropole, pour une participation des élus minoritaires à l'élaboration de ce projet, éminemment politique. Je pense que le jeu des règles démocratiques risque de contrarier cette envie, à moins qu'elle n'augure un bouleversement de notre représentativité. Et pour la dernière question, le projet de PLUIH devra être débattu en Conseil Municipal avant d'être adopté en Conseil de métropole prévu en avril 2024 et avant la consultation des personnes publiques associées et enquête publique. Raisonnablement, nous pourrions vous présenter ce sujet au cours d'une commission spécialement dédiée fin mars.

Monsieur le MAIRE : Il a fait deux fois 1 minute 30. Il y avait deux questions. Je vais l'arranger, je vais arranger Bernard comme ça. C'est un document technique et administratif. Il n'est pas diffusable à ce stade. Avec les élus du Conseil Municipal, un travail en commission, lorsque le travail sera abouti et ensuite débat en Conseil Municipal. Vous avez les réponses. Vous souhaitez rebondir sur ça ? Oui, Nadine.

Madame STOLL : J'en profite pour faire état d'un sondage-questionnaire qui avait été élaboré par l'association Ferro-Lèbres courant 2023 et qui a collecté 80 réponses, d'un questionnaire long de 20 pages que chacun des élus ici a reçu. L'objectif de ce sondage-questionnaire était justement de rentrer dans cette élaboration et concertation du PLUIH. Pouvez-vous nous dire, ce n'était pas une question écrite, mais l'occasion se présente, pouvez-vous nous dire si ce sondage-questionnaire localisé à Ferro-Lèbres, bien sûr, pourra faire partie de cette négociation en vue du PLUIH qui sera a priori finalisé en avril au niveau métropole ? C'est ce que vous confirmez.

Monsieur le MAIRE : C'est un document que l'on a reçu. Il participe à la réflexion d'ensemble. Après le sujet de Ferro-Lèbres, le sujet du PLUIH, c'est beaucoup plus large, beaucoup plus global que les questions relatives à Ferro-Lèbres. Donc, vous venez emboîter dans une question du PLUIH, sur une question qui est quasiment hors sujet. Je suis désolé. Cela fait partie des documents que nous avons vus. Nous conduisons de la concertation très importante sur le PLUIH, beaucoup plus importante que la moyenne des communes. Ça, il faut l'entendre quand même. Les ateliers du PADD, les ateliers du mois de juin, la réunion publique du 21, celle de Cugnaux où nous étions. A un moment donné, il faut rentrer dans la concertation qui est la concertation réglementaire et le travail des élus, quel qu'il soit, quelle que soit leur sensibilité, quelle que soit leur position dans les Conseils Municipaux ou à la métropole. Tout cela va rentrer dans un cadre et dans un canal qui est celui qui a été décrit par Bernard BENSOUSSAN. Je vous remercie.

QUESTION ORALE N° 2 CONCERNANT LES COMPOSTEURS

Monsieur le MAIRE : Ensuite, nous avons deux questions. La question de Monsieur SOULIE sur les bacs à compost ou composteur pour les logements collectifs. Agnès DEFOSSE, pardon, j'avais vu Laurent SOULIE.

Madame DEFOSSE : Donc, la question porte sur la mise en place de bacs à compost pour les logements collectifs. Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte anti-gaspillage pour une économie circulaire, les collectifs ont, depuis le premier janvier 2024, l'obligation de mettre à disposition des bacs à compost pour tous les professionnels et les particuliers. Le déploiement de ce dispositif est porté par la collectivité de Toulouse Métropole. Aujourd'hui, la collecte des bacs à compost collectifs n'est pas encore en place et demandera du temps. Au vu de la complexité de la tâche, en ce qui concerne l'habitat collectif, nous pensons qu'il serait bon de prendre l'initiative sur ce sujet à l'échelle de la commune, en associant les Tournefeullais à la réflexion. Nous pourrions par exemple prendre l'initiative et proposer la mise en place de premiers bacs et d'une collecte organisée et gérée par des associations Tournefeullaises désirant s'associer au projet, avec l'aide des services de la Mairie pour les questions logistiques. Nous proposons que la Ville soumette ce sujet à l'Agora et prenne l'initiative de l'installation des premiers bacs collectifs à l'anticipation de demandes qui viendront de la métropole. Comment la mairie de Tournefeuille prévoit-elle d'accompagner la métropole dans la mise à disposition de bacs collectifs en ville et quels sont les collectifs qui pourraient expérimenter rapidement ce dispositif ?

Monsieur le MAIRE : Merci, c'est Isabelle MEIFFREN qui vous répond.

Madame MEIFFREN : Votre question est vraiment d'actualité puisque la Métropole est en train de réunir toutes les collectivités dès la semaine prochaine, pour nous présenter leur plan de massification des composteurs chez les particuliers et de développement d'un nouveau système pour répondre aux besoins de l'habitat collectif. Donc si vous voulez, ça nous paraît un petit peu curieux de nous lancer dans notre propre système de mise en place de bacs et de collecte. Je pense que, un, on ne respecte pas le principe de subsidiarité. La métropole est compétente. Elle a une feuille de route, elle a une stratégie. Je ne pense pas que la commune et que cela serait clair et facile pour les Tournefeullais d'avoir une petite collecte associative et puis une collecte métropolitaine. Donc, nous, nous allons faire ce que nous avons toujours fait dans le cadre de cette thématique des déchets. Nous avons toujours été au côté de la Métropole pour relayer, amplifier, faciliter. Deux jours par an, on accueille les distributions de composteurs au Phare, on répond aux Tournefeullais au jour le jour s'ils ont des questions pour avoir un composteur individuel ou un composteur collectif. On effectue ce travail et dès la semaine prochaine, on va poursuivre le travail sur les nouvelles filières de mise en place, qui concernent les biodéchets, mais qui concerne aussi les déchets verts et qui concerne aussi les encombrants. Il va y avoir toute une remise, une réorganisation des collectes et du traitement. Donc, je pense que vous pouvez vous adresser à Monsieur Terrail-Noves, que vous rencontrez peut-être plus fréquemment que nous, qui est le VP en charge de ces sujets, qui vous donnera toutes les informations utiles sur la feuille de route de la Métropole.

Monsieur le MAIRE : Bravo, magnifique ! Un rebond ? Oui, allez-y.

Monsieur SOULIE : Oui, juste pour rebondir. Effectivement, entre le moment où on a formulé la question et ce soir, on a eu quelques éléments de réponse. Il reste une question quand même, qui est l'utilisation dans les collectifs, l'utilisation du compost qui est créé, qui est laissée à l'initiative si j'ai bien compris, des habitants, et c'est là où, peut-être, on peut créer quelque chose, avec le soutien de l'Agora, des associations comme Tournefeuille Avenir Environnement, les Jardiniers de Tournefeuille... pour utiliser, parce que faire du compost c'est bien, mais il faut aussi aller au bout du cycle et l'utiliser et là, on a certainement, peut-être une valeur ajoutée, parce que n'est pas Toulouse Métropole qui va organiser ça.

Madame MEIFFREN : Monsieur SOULIE, effectivement, on peut faire du compost et effectivement, il va falloir se poser la question de comment on va valoriser ce compost. Il ne vous a pas échappé que, dans la loi, ce que l'on propose comme filière de traitement, c'est le compostage, mais c'est aussi la méthanisation, entendez bien, surtout que le potentiel de production en matière de méthanisation va être multiplié par quatre. Moi, j'espère que la Métropole va développer de la récupération de biodéchets pour alimenter les méthaniseurs qui sont en deuxième ou en troisième couronne. On en rediscutera. Mais effectivement, c'est une problématique très importante. Le fait d'avoir choisi la dissémination, d'avoir choisi cette filière d'essaimage de composteur sur la collectivité pose la question de l'utilisation du compost. C'est une vraie question. Si le compost est mal fait, c'est du méthane qui va partir dans l'atmosphère, etc., il y a donc un enjeu qualitatif et sur la qualité de l'air qui est assez important.

Monsieur SOULIE : C'est un sujet important. Effectivement, on aurait peut-être des clients avec les Jardiniers de Tournefeuille, peut-être qu'ils ont déjà suffisamment de compost, mais ça nous replonge dans la question d'une ferme urbaine, parce qu'on va avoir plein de compost.

Monsieur le MAIRE : On va avoir une question, on va y revenir. Ne vous inquiétez pas. Déjà, on a le compost, c'est pas mal. On avance. Il nous manque les semences, les carottes... Merci pour cette question.

QUESTION ORALE N° 3 CONCERNANT UN PERMIS DE CONSTRUIRE AU MARQUISAT

Monsieur le MAIRE : Monsieur SOULIE, vous avez toujours le micro pour votre question sur un permis de construire au Marquisat. Mais oui, mais Monsieur SOULIE est partout sur les questions.

Monsieur SOULIE : C'est moi qui envoie le mail. Si vous souhaitez, je peux vous mettre dans le mail qui prendra la parole, mais on fait un envoi avec l'ensemble des questions. Si vous avez besoin de savoir qui va prendre la parole, je pourrai vous le dire.

Monsieur le MAIRE : Le mail, c'est une chose, c'est très bien, mais question orale, vous mettez le nom de celui qui va poser la question sur la feuille.

Monsieur SOULIE : C'est ce que je vous propose. Si vous souhaitez que je vous mette le nom, je peux le mettre.

Monsieur LE MAIRE : Oui, s'il vous plaît, merci.

Monsieur SOULIE : D'accord si vous me le demandez, je le mettrais.

Monsieur le MAIRE : C'est Larbi MORCHID.

Monsieur MORCHID : Lors du Conseil Municipal du 28 mars, nous avons questionné concernant un permis de construire octroyé de manière tacite sur une société de promotion urbaine sur le périmètre de l'OAP Grand Marquisat. Nous avons émis des doutes sur la configuration de ce projet d'une centaine de logements prévoyant la création de nouvelles voiries et sur l'impact fort qu'il aurait sur la vie des riverains de la zone. Nous avons découvert récemment, par voie d'affichage, un nouveau panneau sur le terrain et je vous avoue que ce panneau a nourri l'espoir que ce projet soit revu et orienté vers une configuration plus respectueuse des riverains. Malheureusement, ce n'est qu'un simple transfert de nom. Après ma visite auprès du service de l'urbanisme, j'ai obtenu les différentes réponses. Les questions qui ont été posées n'ont plus besoin d'être posées, sauf si vous avez des nouvelles à nous faire part.

Monsieur le MAIRE : Publiquement, vous posez les questions et ça ne vous paraîtrait pas logique que Jean DINIS y réponde pour les personnes qui nous écoutent ? Pardon ? Mais vous, vous avez la réponse. A ce moment-là, ne posez pas la question. Mais je ne vous comprends pas toujours Monsieur MORCHID. Excusez-moi. Jean DINIS vous fait un point sur le sujet pour que ce soit très clair pour les personnes qui nous écoutent.

Monsieur DINIS : Oui, je vous rappelle, Monsieur MORCHID, que cette parcelle a fait l'objet d'un premier dépôt de PC en mars 2022 pour une opération de 89 logements sur un périmètre ne prenant pas en compte l'OAP complète. Sur ce motif, nous avons refusé le PC. Un second PC a été déposé en juillet 2022 pour une opération de 100 logements sur l'ensemble de l'OAP Grand Marquisat, pour répondre au refus du premier PC. Je voudrais préciser que ce PC n'a pas été octroyé, comme vous dites, de manière tacite, comme vous l'avez aussi indiqué dans cette question. J'ai expliqué d'ailleurs au Conseil Municipal de mars 2023 les conditions d'obtention de ce PC. Concernant le nouveau panneau d'affichage que vous dites avoir découvert, je pense qu'il s'agit de l'autorisation de transfert du PC obtenu le 8 janvier 2023. Ce document est un acte de transfert du PC entre deux sociétés sans aucune modification du PC. S'il y avait eu une modification du PC, nous aurions informé les riverains. Nous avons des contacts réguliers avec eux sur ce sujet de manière régulière. Enfin, sur notre volonté de modifier ce projet, je peux vous donner les éléments suivants : comme les PC déposés n'ont pas fait l'objet de concertation préalable prévue par la délibération de mars 2021, sur cette base, nous avons engagé des discussions avec le promoteur, l'objectif étant de revoir le projet pour mieux répondre à nos souhaits en matière d'aménagement et à la prise en compte des riverains, notamment en réalisant une concertation préalable. À ce stade, je ne peux pas vous donner plus de précisions sur l'état d'avancement de nos échanges.

Monsieur le MAIRE : Merci, comme la question n'a pas été posée, cela n'appelle pas de rebond. Monsieur SOULIE.

Monsieur SOULIE : Non, effectivement, entre le moment où on a posé la question et Monsieur MORCHID est venu au service de l'urbanisme parce qu'effectivement, on avait cru comprendre au départ que le projet était revu. On s'est dit, peut-être que la Mairie a agi et a réussi à faire modifier le projet. Monsieur DINIS, vous nous dites que c'est peut-être cela qui est en train de se passer. Très bien. Je voulais juste réagir à vos propos. Quand vous dites qu'on a dit qu'il avait été octroyé de manière tacite, vous dites : c'est pas du tout ça, je l'ai expliqué lors du Conseil de mars, etc. Moi, j'avais compris qu'il avait été octroyé de manière tacite en l'absence de réponse de la mairie. Qu'est-ce qui vous gêne dans le terme « octroyer » ?

Monsieur DINIS : C'est le mot « octroyer ». Si vous regardez la définition du mot octroyer, il est inapproprié.

Monsieur SOULIE : Accorder de manière tacite, c'est cela. Obtenu de manière tacite, d'accord sans que la mairie n'ait ouvert le dossier.

Monsieur le MAIRE : Juste, le service de l'urbanisme est ouvert et peut renseigner le public. Quand vous avez des questions, adressez-vous aux élus. Monsieur MORCHID, très bien d'aller au service de l'urbanisme, pas de souci. Adressez-vous à Bernard BENSOUSSAN, Jean DINIS... Vous avez les réponses et vous venez reformuler une question orale alors que vous avez les réponses.

Monsieur DINIS : Monsieur MORCHID, surtout que vous étiez venu en commission. C'était la première commission. Vous auriez pu très bien me poser la question. Je vous aurais répondu sans problème. On a fait une première commission aménager la ville, Monsieur MORCHID.

Monsieur SOULIE : On l'a découvert par hasard, il y a deux jours.

Monsieur le MAIRE : S'il vous plaît, stop, terminé. Merci. Gardez la main. Je ne sais pas qui pose la question. C'est la liste citoyenne sur les locaux de la minorité.

QUESTION ORALE N° 4 CONCERNANT LA LISTE CITOYENNE SUR LES LOCAUX DE LA MINORITÉ

Madame STOLL : J'ai une question technique à vous poser, Monsieur le MAIRE. Nous avons deux questions à poser, sachant que Stéphane m'a donné son pouvoir là, en partant, est-ce qu'il me sera permis de poser les deux questions ?

Monsieur le MAIRE : Le tout, c'est que vous le fassiez vite, merci.

Madame STOLL : Concernant les locaux de la minorité : dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers dits minoritaires ont droit à la mise à disposition, sans frais, d'un local. Ce local doit permettre l'examen des dossiers et, en tout état de cause, être conforme à son affectation. C'était bien le cas à Tournefeuille en début de ce mandat, jusqu'à la destruction du local pour laisser place au nouveau bâtiment

administratif, très attendu et apprécié par les services, dans lequel vous aviez promis de réintégrer aussi les élus minoritaires. La solution temporaire, sous forme de locaux modulables, dits préfabriqués, s'est avérée non conforme à son affectation, du fait notamment d'infiltrations d'eau dans le tableau électrique. Le temporaire s'éternise désormais alors que le local promis est finalement affecté à un usage associatif. Comme les associations manquent encore de salles de réunion, nous leur laissons la primeur d'un local. Mais nous ne pouvons rester sans aucune proposition alternative. Monsieur le MAIRE, qu'avez-vous prévu en guise de local conforme à l'examen collectif des dossiers par les élus minoritaires ?

Monsieur le MAIRE : Merci, c'est Bruno LOMBARDO qui vous répond.

Monsieur LOMBARDO : Je vous remercie Monsieur le MAIRE. C'est un souci, effectivement, pour nous. Nous avons travaillé sur le sujet à plusieurs reprises, nous avons visité un certain nombre de locaux et nous attendons des réponses techniques et administratives pour vous proposer un local qui, nous l'espérons, sera à la hauteur de vos attentes.

Monsieur le MAIRE : Nous avons une piste. Des vérifications administratives, techniques, et dès que ces vérifications Bruno LOMBARDO et les services reviennent vers vous.

Madame STOLL : Une petite précision : est-ce que ces locaux, qui sont pistés plus ou moins, sont en centre-ville ?

Monsieur le MAIRE : Vous verrez, Madame STOLL. On vérifie des choses, on ne vérifie pas le lieu parce qu'on sait exactement où ils sont, mais on revient vers vous avec une proposition, après avoir fait des vérifications d'usage merci.

QUESTION ORALE N° 5 CONCERNANT LA FERME MARAÎCHÈRE

Monsieur le MAIRE : Alors, la ferme maraîchère. C'est bien, parce qu'on n'en avait pas parlé.

Madame STOLL : Et ça vient à point nommé, suite à votre introduction au Conseil Municipal, qui était de soutenir et d'aider les agriculteurs. Lors de la réunion publique du PADD qui s'est tenue courant 2023, une question concernant la création d'une ferme urbaine à Tournefeuille avait été posée. Votre réponse, Monsieur le MAIRE, avait été celle-ci : faites-nous remonter vos projets de ferme urbaine, on les étudiera. Nous avons eu connaissance d'un courrier qui vous a été adressé mi-décembre 2023, par sept associations Tournefeuillaises présentant un projet de ferme maraîchère sur la commune, sur le site de Pirac ou ailleurs, je tiens à le préciser. Ce courrier avait pour but de demander une rencontre afin de présenter de vive voix ce projet très argumenté, pensé et travaillé collectivement. Le responsable des services de l'urbanisme à Toulouse Métropole, destinataire de ce même courrier, a informé ces associations qu'il avait pris connaissance du dossier et que ces services l'avaient retransmis à la mairie de Tournefeuille pour le prendre en charge. Aucune rencontre n'ayant eu lieu à ce jour avec les services de la mairie, pouvez-vous, Monsieur le

MAIRE, nous dire si elle aura lieu et en quelle période et, à défaut d'une rencontre, pouvez-vous nous donner votre appréciation sur le projet lui-même ?

Monsieur le MAIRE : Merci, c'est Isabelle MEIFFREN qui vous répond.

Madame MEIFFREN : Je vais essayer de répondre. J'ai déjà répondu. Je suis prête à re-re-répondre mais, mes chers collègues, il est tard. Je vous demande d'écouter ma réponse sur cette question des fermes urbaines. Nous avons répondu au collectif des sept associations lors de la dernière réunion publique sur le PLUIH, fin décembre. Qu'est-ce que nous avons répondu ? Nous avons répondu que nous étions d'ores et déjà dans une démarche partenariale avec la métropole dans le cadre du projet agricole alimentaire métropolitain. Nous allons être accompagnés par la chambre d'agriculture pour réaliser une étude d'opportunité globale sur l'ensemble du territoire, pour repérer les sites possibles d'accueil en fonction de, important : la qualité agronomique des sols, l'accès à l'Eau, l'accès à l'énergie et les attentes du et des porteurs de projets que nous avons rencontrés, le tout en dialoguant avec les agriculteurs et les propriétaires des parcelles concernées. Ce n'est qu'une fois que ce premier tamisage des possibles aura été réalisé qu'on pourra échanger avec les associations, les riverains et toutes les parties prenantes sur les contours qu'il sera possible de donner à ce projet. Notre intention, vous la connaissez, c'est bien d'en faire un projet pérenne, exemplaire sur le plan social, sur le plan pédagogique, sur le plan écologique, puisque nous, nous voulons développer l'agriculture bio sur la commune. On recherchera aussi l'exemplarité en matière de prise en compte des enjeux climatiques, parce que l'actualité vous l'avez peut-être entendu aujourd'hui, et j'avoue que c'est quelque chose qui est en train de nous télescoper assez fortement, puisqu'une étude européenne vient de sortir et qui, sur 75 fermes urbaines low-tech, je ne parle pas des fermes urbaines high-tech et dont le bilan carbone serait six fois plus mauvais que celui, à production comparable, de l'agriculture conventionnelle. Bien évidemment, ce n'est pas pour cela que l'on va arrêter de continuer à travailler sur ces projets de ferme urbaine, mais avouez qu'il y en a quand même un facteur de précaution que nous prendrons en compte dans le cadre de notre projet. Vous allez voir, ça va faire du buzz sur les journaux la sortie de cette étude. C'est un dossier compliqué, il est en cours. Je l'ai déjà dit plusieurs fois. Nous travaillons avec la métropole, nous sommes contraints par le calendrier de mise en route de la métropole. Il y a une file d'attente c'est comme cela, mais nous avançons.

Monsieur le MAIRE : Merci beaucoup. Allez, puisque le règlement autorise un rebond, allez-y.

Madame STOLL : J'en profite. Donc, on a eu écho, effectivement, de ce tout petit entretien qu'Isabelle MEIFFREN a eu avec la représentante de ce groupement d'association effectivement, à l'issue de cette réunion publique PLUIH. Ce n'était pas une rencontre en bonne et due forme, c'était une discussion.

Monsieur le MAIRE : Informelle.

Madame STOLL : Complètement informelle et en l'absence des associations en question. Et Isabelle, effectivement, a fait état d'un projet, mais plus petit, bien plus petit que ce qu'on propose, est situé au Phare. Voilà les informations que nous avons

réussi à avoir de façon complètement informelle. J'ose espérer que le projet qui sortira de ces fameuses négociations sera à la hauteur des besoins de Tournefeuille. Merci.

Monsieur le MAIRE : C'est cela. Vous voulez médiatiser une discussion informelle qui n'a que ça comme statut. On réunira les associations quand on aura un projet, et on en reparlera avec vous quand on aura un projet, et pas avant. Parce que votre tempérament, votre idée sur la question, c'est de médiatiser dès qu'il y a une chose. On ne peut pas réfléchir, travailler, etc., non, donc on viendra. Oui, vous pouvez faire non, mais c'est cela la réalité. Pourquoi venez-vous médiatiser cet échange informel à l'issue d'une réunion ? Oui, il y a ce projet, mais il y en a d'autres et c'est à l'étude. Merci Madame STOLL. Mais en tout cas, cela nous met des réserves sur la façon de travailler avec vous, excusez-moi. Allez, oui, avec vous, oui, absolument.

Madame STOLL : C'est avec les associations qu'il s'agit de travailler.

Monsieur le MAIRE : Bien sûr, avec les associations, on n'a pas de difficulté. Allez, 3 dates pour conclure ce Conseil Municipal, en vous remerciant pour la qualité des échanges, en remerciant les services dans la préparation de nos travaux. L'inauguration de l'annexe Château et de l'allée Samuel Pati : le vendredi 16 février matin, l'horaire va être précisé. Le 9 février, une réunion sur l'énergie. Là aussi des précisions arrivent. Et le prochain Conseil Municipal, on aura le plaisir de reparler du budget le 26 mars. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 26.



Le Maire,

Dominique FOUCHIER



La secrétaire de séance,

Isabelle MEIFFREN

